



**« ATTRACTIVITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR BOURGUIGNON
ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE
ETUDIANTE »**

RAPPORT

présenté par

Bruno LOMBARD

COMMISSION N° 5

Education, formation, recherche et insertion professionnelle

SEANCE PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2008

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES | 3 |
| COMMISSION N° 5 | 5 |
| LISTE DES ABREVIATIONS | 6 |
| INTRODUCTION..... | 8 |
| 1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN BOURGOGNE..... | 12 |
| 1.1. UNE PALETTE COMPLETE DE FORMATIONS | 12 |
| 1.1.1. <i>L'Université de Bourgogne.....</i> | 12 |
| 1.1.2. <i>Le Groupe ESC Dijon – Burgundy School of Business</i> | 16 |
| 1.1.3. <i>L'ENESAD, une école du Ministère de l'agriculture</i> | 17 |
| 1.1.4. <i>Les décentralisations parisiennes.....</i> | 17 |
| 1.2. DES EVOLUTIONS NECESSAIRES..... | 18 |
| 1.2.1. <i>La professionnalisation des formations à l'UB.....</i> | 18 |
| 1.2.2. <i>Le « Plan Réussite en Licence » de l'UB.....</i> | 20 |
| 1.2.3. <i>Le regroupement des forces bourguignonnes d'enseignement et de recherche</i> | 21 |
| 1.2.4. <i>Une consolidation de l'adossement des formations à la recherche menacée.....</i> | 22 |
| 1.3. L'AMBITION DU POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR « BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE-UNIVERSITES » | 28 |
| 2. LA VIE ETUDIANTE..... | 30 |
| 2.1. LES ATTENTES DES LYCEENS ET DES ETUDIANTS BOURGUIGNONS | 31 |
| 2.1.1. <i>Les lycéens.....</i> | 32 |
| 2.1.2. <i>Les étudiants.....</i> | 33 |
| 2.2. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT | 34 |
| 2.2.1. <i>Le logement</i> | 34 |
| 2.2.2. <i>La restauration.....</i> | 37 |
| 2.2.3. <i>L'accompagnement médical et social.....</i> | 38 |
| 2.2.4. <i>Les transports.....</i> | 40 |
| 2.2.5. <i>L'animation des campus et l'information.....</i> | 41 |
| 2.2.6. <i>L'action du Conseil régional.....</i> | 44 |
| 2.2.7. <i>Les ressources étudiantes.....</i> | 45 |
| 2.3. LES OUTILS D'ORIENTATION ET D'INSERTION | 46 |
| 2.3.1. <i>L'observatoire de la vie étudiante et le SUIO (Service universitaire d'information et d'orientation).....</i> | 47 |
| 2.3.2. <i>La nouvelle plateforme d'insertion professionnelle de l'UB.....</i> | 47 |
| 2.4. ETUDES ET MONDE DE L'ENTREPRISE..... | 48 |
| 2.4.1. <i>Les stages étudiants.....</i> | 49 |
| 2.4.2. <i>L'emploi étudiant</i> | 50 |
| 3. CONCLUSION..... | 52 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 53 |
| ANNEXES | 55 |

Le Président

COURRIER ARRIVÉE LE

27 MARS 2008

C.E.S. DE BOURGOGNE

Dossier suivi par : Martine GRENIER

Tél : 03 80 44 35 77

Fax : 03 80 44 34 15

E.mail : mgrenier@cr-bourgogne.fr

Dijon le 25 MAR 2008

Monsieur le Président,

Le Conseil régional de Bourgogne poursuit un double objectif en matière d'enseignement supérieur : d'une part, favoriser le maintien et la venue d'étudiants en rendant l'enseignement supérieur bourguignon attractif, et, d'autre part, aider à l'insertion professionnelle tout en favorisant l'égalité des chances.

Dans ce cadre, il fait de la qualité de la vie étudiante, sous tous ses aspects, l'une de ses priorités. Le logement étudiant figure au Contrat de Projets Etat/Région 2006-2013 pour un montant de 27,6 M€ et, à l'occasion du vote du budget 2008, quatre nouveaux dispositifs d'aide ont été votés :

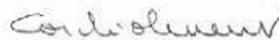
- 1) L'Accueil – Accompagnement comprenant des bourses au mérite, des bourses de stage en entreprise, un soutien à l'apprentissage des langues ;
- 2) La dynamique associative avec l'abondement des Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes (FSDIE) ;
- 3) Le soutien social grâce à l'abondement de l'Allocation Unique d'Aide d'Urgence du CROUS ;
- 4) La création d'un portail unique d'information.

C'est dans ce contexte que je souhaite saisir votre Assemblée d'une demande d'étude sur l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon et la qualité de vie étudiante, dans le but d'évaluer l'impact des actions conduites et proposer d'éventuelles pistes d'amélioration.

Souhaitant pouvoir être en mesure d'examiner les possibilités d'intégration des propositions de votre Assemblée dans la préparation du budget primitif 2009, je vous remercie de prévoir la restitution de votre travail au plus tard en septembre 2008.

Je demande à mes services de vous communiquer, dans les meilleurs délais, un cahier des charges adapté à l'objectif poursuivi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



François PATRIAT

Monsieur François BERTHELON
Président du Conseil Economique et Social
Régional de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille
BP 1602
21035 DIJON CEDEX

REMERCIEMENTS

AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Gérard ALCAZAR, Président, UIMM de Saône-et-Loire et conseiller économique et social régional,
Muriel BADET, Responsable du Bureau de la vie étudiante, Université de Bourgogne
Sophie BEJEAN, Présidente, Université de Bourgogne
Laurence BERNARD, Service Médecine Préventive Universitaire,
André BERNARD, Directeur de l'IUT de Dijon,
Jean-Marie BIGARNET, Chef de service du Département de la vie de l'étudiant, CROUS
Agnès BLANDIN, Coordonnatrice, Mission locale pour les Jeunes de l'Auxerrois
Alain BOUCHARD, Président de la Maison des Jeunes et de la Culture Saint-Pierre (MJC),
Patrick BOUGENOT, Directeur, CROUS
Martine BURLET, Maire-adjointe chargée de la jeunesse et de l'insertion des jeunes, Ville d'Auxerre
Michel CARTIER, Chargé de mission au handicap, Université de Bourgogne
Lucile CHALUMEAU, Chargée d'Enquête, Observatoire de l'Etudiant
Sébastien CHEVALIER, ESIREM – Aile des sciences de l'ingénieur,
Noëlle CHOQUENOT, Directrice de l'éducation et de l'enfance, Ville d'Auxerre
Fabrice CLERC, Directeur, Mission Locale pour les Jeunes de l'Auxerrois
Sabine CORNELOUP, Vice-présidente du CEVU, Université de Bourgogne
Pierre DEPLANCHE, Directeur, IUT d'Auxerre
Christian DESCAMPS, Vice-président délégué vie et travail sur les campus, Université de Bourgogne
Guy FERREZ, Maire d'Auxerre,
Marie FERNET, UFR droit et science politique, Université de Bourgogne,
Michel FOURRE, Maire-adjoint chargé de la lutte contre l'exclusion, la solidarité et le logement, Ville de Sens,
Laurent GRANDGUILLAUME, Maire-adjoint délégué à la jeunesse, à la vie associative et à la démocratie locale, Ville de Dijon
Martine GRENIER, Service de la Recherche et de l'enseignement supérieur, Conseil régional de Bourgogne
Géraldine HARLY, Directrice de la Recherche et de l'enseignement supérieur, Conseil régional de Bourgogne
Jacques HOJLO, Maire-adjoint chargé du logement, de la politique de la ville, du RU et des sports, Ville d'Auxerre
David JOANNIC, Responsable de la scolarité, IUT de Dijon - Département QLIO
Paulin LACOUR, Chargé de mission en relation avec le secondaire, Université de Bourgogne
Marie-Noëlle LEHODEY, Maire-adjointe chargée de la politique de la ville, Ville de Sens
Jean-Jacques LENNE, Directeur-adjoint de la Maison de l'Entreprise,
Fred MAISSA, Vice-président délégué à la vie étudiante, Université de Bourgogne
Bruno MARQUES, Directeur du service jeunesse, Ville de Dijon
François-Xavier MARQUIS, Directeur de la Maison de l'Entreprise,
Denis MARTIN, Maire-adjoint chargé des transports et des déplacements doux, Ville d'Auxerre
Gilles MINET, Proviseur du Lycée Jacques Amyot,
Manuelle MOINE, Maire-adjointe aux affaires scolaires, Ville de Joigny
Michel MORINEAU, Maire-adjoint chargé de la culture, de l'urbanisme et de la vie associative, Ville d'Auxerre et conseiller économique et social régional,
Gérard MOTTET, Professeur émérite des Universités, et conseiller économique et social régional,
Yves NAIZOT, Directeur de la solidarité, CCAS de Chenôve
Christian POIRIER, Vice-président, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre
Dominique REMY, Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture Saint-Pierre (MJC),
Patrice TAPIE, Président, CGPME Bourgogne
Guillaume TOUATI, Vice-président délégué aux relations avec le CROUS, Université de Bourgogne
Bernard TOULLIER, représentant de la Chambre régionale de Métiers et conseiller économique et social régional,
Anaïs URBAN, Stagiaire, Observatoire de l'Etudiant
Francine WEECKSTEEN, Maire-adjointe chargée de l'emploi et de la formation, Ville de Sens

Le CESR tient également à remercier :

Sébastien DEVOTS
Edouard LEVREY
Yann SIMON
Maxime VICENTE
Mathilde LEFRANC
Elodie COSTE
Jérémy VOISIN,
(Etudiants IUT Auxerre)

Stanislas CIEZKI
Jean-Maël CROZE
Damien DUPONT
(Apprenants en Master Management Qualité à Sens)

Nasser ACHTA
Charlotte CRUZ
Charles LACARIN
Yohann VIRON
Felipe REGO
Amandine FREITAS
(Etudiant IFAG (Institut de Formation aux Affaires et à la Gestion))

Anthony GARLET
Adrien ROUX
Frédéric MATHIS
(Apprentis ITII (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie))

COMMISSION N° 5

« Education, Formation, Recherche, Insertion professionnelle »

Président : Hervé BONNAVAUD, représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Vice-président : Alain PERRONNEAU, représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Secrétaire : Philippe DORMAGEN, représentant de la Fédération syndicale unitaire

Membres :

Joseph BATAULT, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Jean-Michel CAILLET, représentant de l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Dominique GALLET, représentante de la Confédération générale du travail (CGT)

Dominique GENDRON, représentant de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

Bruno LOMBARD, représentant de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

Christian POIRIER, représentant de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CRCI)

Etienne RAVY, représentant de la Fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne (FFP et CFA)

Bernard TOULLIER, représentant de la Chambre régionale de métiers (CRM)

Michel YVOIS, représentant des organisations syndicales d'artisans au sein de l'Union professionnelle artisanale (UPA)

Membres associés :

Jean-Claude FORTIER, représentant de l'Université et des Grandes Ecoles
Michel MORINEAU, représentant du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Clet VIOLEAU, représentant de l'Union régionale CFE-CGC

Cabinet

Isabelle GALMICHE, chargée d'études

Charlotte GERARD, chargée d'études

Grunhilde SEVA, chargée d'études

Brigitte DUCHANOY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|----------------|---|
| AES | Administration économique et sociale |
| AGRALE | Agriculture, alimentation, environnement |
| AUAU | Allocation unique d'aide d'urgence |
| BEPC | Brevet d'études du premier cycle |
| BI | Biologie intégrative |
| BTS | Brevet de technicien supérieur |
| CEA | Commissariat à l'énergie atomique |
| CEEI | Centre européen d'entreprise et d'innovation |
| CEVU | Conseil des études et de la vie universitaire |
| CFOAD | Centre de formation ouverte et à distance (université de Bourgogne) |
| CNDT | Centre national de documentation des toxicomanies |
| CNRS | Centre national de la recherche scientifique |
| CPER | Contrat de plan Etat-Région |
| CPGE | Classes préparatoires aux grandes écoles |
| CRITT | Centre régional d'innovation et de transfert technologique |
| CROUS | Centre régional des œuvres universitaires et scolaires |
| CRSU | Comité régional du sport universitaire |
| CVE | Conditions de vie étudiante |
| DEA | Diplôme d'études approfondies |
| DESS | Diplôme d'études supérieures spécialisées |
| DEUST | Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques |
| DUC | Dijon université club |
| DUT | Diplôme universitaire de technologie |
| ENESAD | Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon |
| ENSAM | Ecole nationale supérieure d'arts et métiers |
| ENSBANA | Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation |
| ESC | Ecole supérieure de commerce |
| ESIREM | Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux |
| ETEC | Environnement-Terre-Evolution-Climats |
| FSDIE | Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes |
| IAE | Institut d'administration es entreprises |
| IDERI | Ingénierie en documentation d'entreprise, réseaux et images |
| IEJ | Institut d'études judiciaires |
| IEP | Institut d'études politiques |
| INRA | Institut national de recherche agronomique |
| INSERM | Institut national de la santé et de la recherche médicale |
| IPAG | Institut de préparation à l'administration générale |

| | |
|------------------|---|
| IREM | Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques |
| IRTESS | Institut Régional Supérieur du travail éducatif. |
| ISAT | Institut universitaire de l'automobile et des transports |
| ITII | Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie |
| IUP | Institut universitaire professionnalisé |
| IUT | Institut universitaire de technologie |
| IUVV | Institut de la vigne et du vin |
| LEA | Langues étrangères appliquées |
| LII | Lancement industriel des dossiers d'innovation |
| LMD | Licence Master Doctorat |
| LMDE | La mutuelle des étudiants |
| LRU | Loi relative aux libertés et responsabilités des universités |
| MSH | Maison des sciences de l'Homme |
| MSTP | Mission scientifique technique et pédagogique |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ODE | Observatoire de l'étudiant |
| OVE | Observatoire de la vie étudiante |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PRDF | Plan régional de développement des formations |
| PRES | Pôle de recherche et d'enseignement supérieur |
| PRES/BFCU | Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Bourgogne Franche-Comté Universités |
| RME | Revenu minimum étudiant |
| RNCP | Répertoire national des certifications professionnelles |
| SAVAN | Santé-Vie-Aliments-Nutrition |
| SHS | Sciences humaines et sociales |
| SMUPS | services de médecine préventive universitaire et de promotion de la santé |
| STAPS | Sciences et techniques des activités physiques et sportives |
| STG | Sciences et technologies de la gestion |
| STS | Sections de techniciens supérieurs |
| SUAPS | Service universitaire des activités physiques et sportives |
| SUFCOB | Service universitaire de formation continue de Bourgogne |
| SUIO | Service universitaire d'information et d'orientation |
| TER | Transport express régional |
| TPE | Très petites entreprises |
| UB | Université de Bourgogne |
| UFR | Unité de formation et de recherche |
| UMR | Unité mixte de recherche |
| UTBM | Université de technologie de Belfort-Montbéliard |

INTRODUCTION

Le contexte national

A la suite des événements de mai 68, le changement de taille et de composition sociale des flux scolaires, la diversification de la demande d'éducation, l'inadaptation entre les formations proposées et les débouchés professionnels ont fait éclater le modèle universitaire instauré un siècle plus tôt.

Ces mutations ont entraîné, depuis le milieu des années 70, une massification de l'enseignement supérieur en France et dans l'ensemble des pays de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques).

Ce mouvement de massification s'est prolongé dans les années 80. La poursuite de la croissance démographique et l'augmentation du nombre de bacheliers amènent de plus en plus d'étudiants vers les structures d'enseignement supérieur. Le nombre de places étant limité dans les écoles, c'est vers les universités que se tournent les nouveaux étudiants. Mais la hausse des effectifs a fini par saturer leurs possibilités d'accueil, obligeant les pouvoirs publics à créer de nombreux sites universitaires nouveaux.

Effectifs de l'enseignement supérieur en France

| 1975 | 1981 | 1991 | 1999 | 2007 |
|-----------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| 1 million | 1,2 million | 1,7 million | 2,1 millions | 2,5 millions |

Source : <http://eurequa.univ-paris1.fr>

Si la demande sociale par rapport à la formation s'est longtemps bornée à l'horizon de l'enseignement secondaire, elle a changé dans les années 1990. La loi d'orientation de 1989¹ énonçant comme objectif l'accès de 80 % de chaque génération au baccalauréat encourage les aspirations vis-à-vis de l'enseignement supérieur, dès lors que le bac en est la porte d'entrée. Aujourd'hui, plus de la moitié d'une classe d'âge poursuit ses études au-delà du secondaire : sur les 750 000 jeunes de 18 ans, 84 % se présentent au baccalauréat, 65 % l'obtiennent, 59 % entrent dans l'enseignement supérieur² dont 80 % en ressortent diplômés.

79 % des bacheliers français s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur. L'université demeure une filière privilégiée des bacheliers issus de filières générales, mais les attire un peu moins chaque année : ils n'étaient que 58 % à s'orienter vers l'université (hors IUT) en 2006, contre 66,7 % en 1997³.

Au total, moins de 60 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur. Le taux est de plus de 80 % pour les enfants d'enseignants et ceux des cadres supérieurs et il est inférieur à 50 % pour les enfants d'artisans, commerçants et employés, en dessous de 30 % pour les enfants d'ouvriers⁴.

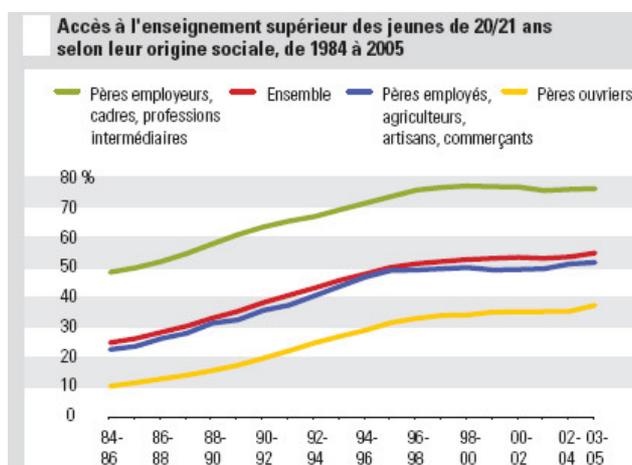
¹ Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 dite Loi Jospin.

² Eléments et réflexions issus du rapport de M. Jean-Pierre DUPORT, Aménagement du territoire, enseignement supérieur : entre proximité et excellence, Conseil économique et social, 2008.

³ L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 1 – Novembre 2007, ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

⁴ Op. cit.

Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans, selon leur origine sociale, de 1984 à 2005 (en %)



Source : L'État de l'école n°16, 2006.

Vingt ans après, les objectifs de la loi de 1989 ont été confirmés ; la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 se fixe comme autre objectif stratégique que 50 % de la génération obtienne un diplôme de l'enseignement supérieur. Outre les enjeux liés à l'accroissement des effectifs, notamment en termes d'accueil des étudiants, l'enseignement supérieur français est désormais confronté à une diversité accrue des publics et des exigences de plus en plus élevées de la part des employeurs⁵.

Le défi qui se pose à notre système d'enseignement supérieur est celui de son ouverture sociale que la France n'a pas véritablement assumée par les réformes pédagogiques nécessaires. Le rôle de l'enseignement supérieur est de former la majorité des jeunes afin qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences leur permettant une insertion sociale et professionnelle qui reconnaisse leur niveau de formation et de culture. Or, les moyens d'accompagnement mis en place pour accueillir ces nouveaux publics ont été insuffisants.

Le taux d'échec des étudiants des universités est important avec 80 000 sorties sans diplôme universitaire par an, soit plus de 25 % du flux d'entrée à partir du baccalauréat⁶. L'échec à l'université concerne essentiellement le premier cycle, principalement la première année, illustrant une défaillance manifeste de la politique d'orientation, d'accompagnement et d'encadrement des étudiants issus des milieux défavorisés durant leur cursus.

La loi est venue redéfinir les missions et modifier la gouvernance des universités françaises (lois Faure de 1968, Savary de 1984, Pécresse de 2007). L'État et les collectivités territoriales se sont employés à adapter les infrastructures aux besoins quantitatifs, mais les inégalités demeurent et se reproduisent. Notre pays n'a pas encore mis en place un enseignement tendant vers la réussite de tous les publics.

L'ouverture de l'enseignement supérieur n'est pas significative d'un point de vue démocratique : elle n'a pas répondu au modèle républicain de l'égalité des chances.

⁵ L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 1 – Novembre 2007, ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

⁶ Sachant que 14 % ont obtenu un autre diplôme (BTS, DUT ou autres).

En Bourgogne

Le fait que l'Université de Bourgogne compte parmi les 10 plus importantes de France par l'effectif étudiant ne fait pas oublier que la Bourgogne laisse partir davantage de jeunes âgés de 20 à 29 ans qu'elle n'en accueille⁷. C'est le cas de la plupart des régions françaises (seules l'Île-de-France, l'Alsace et les académies du Sud gagnent de la population étudiante lors de cette mobilité importante liée aux études supérieures et à la recherche d'un premier emploi). Le taux de départ est beaucoup plus important dans notre région en raison de sa très grande superficie et du positionnement excentré de sa capitale où se trouve concentré l'essentiel du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche.

La première destination des jeunes Bourguignons depuis le sud de la Saône-et-Loire est la région Rhône-Alpes (25 % des départs) suivie de l'Île-de-France pour les jeunes de Sens et ses alentours (22 %) et des régions Auvergne et Centre pour les bacheliers de Nevers. Ainsi, l'Université de Bourgogne est-elle depuis toujours l'université française qui inscrit la plus faible proportion des bacheliers de sa région (moins de 40 % contre plus de 50 % en moyenne nationale).

Afin de travailler sur l'image de l'enseignement supérieur en direction des publics des collèges et lycées, un poste de vice-président délégué aux « partenariats éducatifs » a été créé en 2003 au sein du bureau de l'Université de Bourgogne.

L'*Experimentarium* de Dijon⁸, programme de rencontres entre des jeunes chercheurs de l'Université et le grand public, propose des échanges concrets sur les enjeux de la recherche. Autour d'expériences ou d'objets de leur quotidien, des chercheurs de disciplines diverses dialoguent avec les visiteurs sur les marchés, lors de manifestations publiques et surtout avec les jeunes dans les collèges et les lycées.

La jeunesse fait partie des centres d'intérêt récurrents du CESR⁹. Les étudiants représentent un véritable enjeu pour les régions qui les accueillent. Ils apportent une dynamique aux villes qui possèdent des sites d'enseignement supérieur et favorisent leur développement. Retenir les bacheliers, mieux accueillir les étudiants, leur offrir de bonnes conditions de vie et des débouchés en termes d'emploi, c'est contribuer à l'avenir de la région.

La Région Bourgogne développe des aides en faveur des jeunes et plus particulièrement des étudiants. Pour 2008, la Région affiche un nouveau programme intitulé « Qualité de la vie étudiante » avec un double objectif en matière d'enseignement supérieur : d'une part, favoriser le maintien et la venue d'étudiants en rendant l'enseignement supérieur bourguignon attractif et d'autre part, aider à l'insertion professionnelle tout en favorisant l'égalité des chances.

Cette saisine a pour objectif de proposer au Conseil régional des pistes d'action susceptibles de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon, de favoriser le choix de la Bourgogne par les étudiants en y améliorant leur qualité de vie ; elle se penchera sur les attentes et besoins de l'étudiant en matière de logement, restauration, transports, ressources, santé, ouverture à l'international, vie associative culturelle et sportive, information et documentation, aide à l'insertion professionnelle ; mais elle ne peut éluder en amont une analyse de la situation de l'offre de formation (et donc du potentiel de recherche) des établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne.

⁷ Insee Bourgogne - Enquêtes de recensement 2004-2006 - N° 137 - Janvier 2007.

⁸ <http://www.u-bourgogne.fr/experimentarium/>

⁹ Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne (23 mars 2005), la situation des jeunes en échec scolaire et professionnel (10 février 2006), l'aide aux choix professionnels (25 septembre 2007), les Assises de la jeunesse en octobre 2007 et avril 2008.

L'État a tenu à conserver la responsabilité pleine et entière de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cependant, ces activités représentent désormais un enjeu majeur non seulement pour les collectivités qui se mobilisent au-delà du champ des responsabilités qui leur sont dévolues, mais aussi pour un ensemble d'acteurs (organismes de recherche, universités et écoles, entreprises) dont l'évolution n'est pas nécessairement convergente.

Depuis l'impulsion lancée par le plan « Université 2000 », c'est au nom de l'aménagement du territoire que les collectivités locales interviennent de façon croissante pour attirer ces activités sur leur territoire, dans un contexte de mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche : les réseaux de recherche internationaux se structurent, les niveaux de diplômes sont harmonisés, la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs encouragée.

Les collectivités territoriales et notamment les Régions -celle de Bourgogne en particulier- sont intervenues financièrement depuis de nombreuses années en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pourtant aucun texte ne leur donne une responsabilité propre dans ces deux domaines. Pour les Régions, la légitimité de leurs interventions dans ces secteurs repose sur leur volonté d'agir, se fonde sur leur compétence en matière d'aménagement du territoire et de développement économique ainsi que sur les sollicitations multiples auxquelles elles sont confrontées notamment de la part de l'État et de l'Union européenne. Une part des interventions transite par les contrats de plans, devenus contrats de projets, eux-mêmes articulés avec les fonds structurels européens. Si elles ne revendiquent pas de compétence en ce qui concerne les choix pédagogiques, les diplômes ou l'offre de locaux universitaires, si elles estiment que l'état stratège doit continuer à définir les orientations et assurer l'équité sur le territoire national, les Régions n'en soulignent pas moins que « *c'est dans la mobilisation de tous que se trouve aujourd'hui la solution à tous nos problèmes* »¹⁰.

Aujourd'hui, l'enjeu pour la Bourgogne est de rendre son système d'enseignement supérieur et de recherche lisible pour les jeunes Bourguignons mais aussi d'attirer des étudiants et des chercheurs d'autres régions et étrangers.

¹⁰ Avis de positionnement précédent la publication du projet de loi sur la recherche, ARF.

1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN BOURGOGNE

On laissera ici de côté l'enseignement post-baccalauréat des lycées (BTS et CPGE) et des établissements du secteur social et de santé (IRTESS, École des Cadres, École d'Infirmières) de même que la formation continue des adultes dont le choix par les étudiants ou stagiaires ne renvoie qu'accessoirement à la problématique d'attractivité régionale. Le périmètre de ce rapport est donc celui des formations initiales de l'Université de Bourgogne (UB), de l'École supérieure de commerce de Dijon (ESC), de l'ENESAD et des antennes d'établissements parisiens à Dijon (IEP) et Cluny (ENSAM).

1.1. UNE PALETTE COMPLETE DE FORMATIONS

La diversité des champs couverts est à noter : une université omni disciplinaire (11 UFR dispensant toutes les disciplines académiques, 3 IUT, 2 IUP, 4 écoles d'ingénieurs) couvrant avec l'ESC et l'ENSAM des secteurs très variés.

1.1.1. L'Université de Bourgogne

L'Université de Bourgogne (27 000 étudiants, 1500 enseignants-chercheurs et enseignants, 1000 agents IATOSS) assure à la fois des formations scientifiques (sciences dures et sciences humaines), culturelles et professionnelles. Totalement pluridisciplinaire, elle délivre plus de 400 diplômes différents et offre toutes les formations débouchant sur l'ensemble des diplômes nationaux, à tous les niveaux.

Depuis les années 60-70, en liaison avec le milieu professionnel, elle a progressivement mis en place des formations plus particulièrement adaptées aux besoins des entreprises aussi bien dans les métiers techniques que tertiaires (filière technologique courte -DUT- ou longue -master professionnel et IUP).

Le schéma Université 2000¹¹, pointant les spécificités de l'enseignement supérieur en Bourgogne (15 % du territoire national pour seulement 3 % de la population dans l'environnement des 3 grands pôles universitaires de Paris, Lyon/Grenoble et Strasbourg/Nancy) invitait la Bourgogne à mettre en place dès 1990 une stratégie efficace pour l'enseignement supérieur.

Ce plan a permis une augmentation de 40 % de la capacité d'accueil de l'Université de Bourgogne, tant à Dijon que sur les 5 sites délocalisés.

¹¹ Dans les années 1990 et 2000, les gouvernements français ont lancé des plans de modernisation des universités françaises. Ces deux plans sont connus sous les noms de plan Université 2000 pour le premier et Université du 3^e millénaire ou U3M pour le second.

Les investissements de l'État avaient déjà été importants, notamment pour le développement de nouveaux centres universitaires avant et plus encore après mai 1968. Cependant, ces deux derniers plans de modernisation ont été plus médiatisés.

Les principaux objectifs des plans étaient d'améliorer la qualité de l'environnement des étudiants. Ils ont ainsi porté sur la rénovation ou la reconstruction des bâtiments universitaires, le développement des restaurants universitaires et des résidences étudiantes, la construction ou l'agrandissement des bibliothèques universitaires.

Ces plans cherchaient aussi à développer la recherche et les transferts technologiques, particulièrement dans les centres universitaires de petite taille, dans des buts d'aménagement du territoire.

1.1.1.1. A Dijon : 11 UFR, 4 instituts de formation, 2 IUP, 1 IUT, 2 écoles d'ingénieurs

• **Les enseignements académiques des UFR**

| |
|--|
| UFR médecine |
| UFR sciences pharmaceutiques et biologiques |
| UFR droit et science politique Départements de droit public, droit privé et histoire du droit |
| UFR sciences économiques et de gestion Départements d'économie et de gestion |
| UFR lettres et philosophie Départements de philosophie, de lettres classiques, de lettres modernes, de sciences de l'information et des médias |
| UFR langues et communication Départements de langues (allemand, anglais, espagnol, italien, langues slaves), de LEA et de communication |
| UFR sciences humaines Départements de géographie, d'histoire, d'histoire de l'art/archéologie, de musicologie, de psychologie, de sciences de l'éducation, de sociologie |
| UFR sciences et techniques Départements de mathématiques, d'IEM ; de chimie, de physique |
| UFR sciences et techniques du sport (STAPS) |
| UFR sciences de la vie, de la terre et de l'environnement Départements d'ETEC (Environnement-Terre-Evolution-Climats), de BI (Biologie Intégrative) et de SA VAN (Santé-Vie-Aliments-Nutrition) |

• **Les Instituts spécialisés**

| |
|---|
| Institut de la vigne et du vin Jules Guyot (IUVV) |
| Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) |
| Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) |
| Institut d'études judiciaires (IEJ) |
| Institut d'administration des entreprises (IAE) |

• **Les Instituts universitaires professionnalisés (IUP)**

| |
|--|
| IUP ingénierie en documentation d'entreprise, réseaux et images (IDERI) |
| IUP management de l'éducation, de la formation et la culture Denis Diderot |

- **L'IUT de Dijon et deux écoles d'ingénieurs**

| |
|---|
| Institut universitaire de technologie de Dijon |
| Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux (ESIREM) |
| Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA) |

Au total, plus de 24 000 étudiants de l'UB, dont 3 000 en résidence, vivent et travaillent sur les 150 hectares du Campus de Montmuzard qui compte parmi les plus importants et les plus complets de France grâce à la réunion de toutes les formations et de tous les laboratoires dans le même espace (connexe de surcroît au CHU) et grâce à des équipements culturels (Athéneum) et sportifs (stades d'athlétisme aux normes internationales) d'excellente qualité.

1.1.1.2. Dans les autres départements

- **Les formations**

- A Auxerre : des formations générales et technologiques et une école d'ingénieurs

| |
|--|
| UFR Sciences et techniques |
| Institut universitaire de technologie de Dijon-Auxerre |
| Institut des techniques d'ingénieurs de l'industrie (ITII) |
| Ecole d'ingénieurs par apprentissage |

- A Chalon : un IUT

| |
|---|
| Institut universitaire de technologie de Chalon-sur-Saône |
|---|

- Au Creusot : des formations générales et un IUT

| |
|--|
| UFR droit et science politique (AES) |
| UFR Staps |
| Institut universitaire de technologie du Creusot |
| Master vision et robotique |

- A Mâcon : des masters professionnels

| |
|--|
| Master professionnel Professions juridiques du sport |
| Master professionnel Juriste des collectivités territoriales |

- A Nevers : des formations générales et une école d'ingénieurs ISAT

| |
|---|
| UFR droit et science politique |
| Institut universitaire de l'automobile et des transports (ISAT) |

- **Les effectifs, les problèmes**

12 % des étudiants bourguignons se trouvent aujourd'hui dans les sites territoriaux.

| | |
|-------------------------|-------|
| Auxerre | 811 |
| Chalon-sur-Saône | 453 |
| Le Creusot | 1 073 |
| Mâcon | 130 |
| Nevers | 649 |
| Total | 3 116 |

Il y a des effets positifs incontestables en termes d'ouverture sociale¹². Les antennes universitaires ont en effet ouvert l'enseignement supérieur. La Bourgogne a essayé de répondre aux conséquences de la massification en instaurant une démarche de proximité des familles qui n'envoyaient pas leurs enfants dans l'enseignement supérieur.

L'ensemble des études réalisées sur les profils des étudiants qui y sont inscrits confirme une démocratisation tant au niveau social que scolaire. Le recrutement est souvent local, les étudiants sont pour la plupart originaires de milieux socialement moins favorisés et plus diversifiés que ceux des universités-mères.

Souvent les étudiants ont choisi ces sites parce qu'ils étaient proches de leur domicile. Les effectifs y sont réduits, les structures plus petites et, en principe, les relations entre les étudiants et les enseignants plus faciles.

Cependant, de nombreux reproches sont faits aux antennes universitaires. Les ressources documentaires sont insuffisantes, elles ne permettent pas le développement de centre de recherche et d'activités scientifiques de bon niveau, la vie universitaire y est moins riche en termes d'animation et d'accueil santé. Dans leur configuration actuelle, les antennes coûteraient cher en immobilier et en entretien et ne rempliraient pas leurs objectifs en termes d'effectifs.

Dès lors, une politique à un niveau régional doit prendre en compte une nécessaire spécification des sites. Pour les sites à vocation professionnalisante ou technologique, il convient de développer une qualité de formation en liaison avec le tissu économique local. Il faut valoriser et capitaliser les liens avec les entreprises que les antennes ont souvent permis de tisser.

Pour les antennes offrant des premiers cycles délocalisés il s'agit de viser l'excellence pédagogique, de privilégier la qualité de l'encadrement et, en particulier, une gestion qualitative de l'articulation entre le secondaire et l'enseignement supérieur. La plus grande proximité entre enseignants et étudiants offre des opportunités d'innovations pédagogiques.

Aussi, dans le cadre d'une mise en place d'une politique des sites, les antennes peuvent-elles être un élément essentiel de la contribution des universités au développement local, à l'amélioration de la qualification des sites et au renforcement de leur attractivité. La spécialisation des sites ne peut s'effectuer qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, ainsi le dispositif local doit-il associer l'ensemble des structures de formation.

¹² Éléments et réflexions issus du rapport de M. Jean-Pierre DUPORT, Aménagement du territoire, enseignement supérieur : entre proximité et excellence, Conseil économique et social, 2008.

Il convient également de mettre en place une véritable politique d'accueil sur ces sites (logement et aménités) ainsi qu'une politique de transports publics qui devra permettre de se déplacer tant au niveau des lieux d'études qu'entre ce lieu et la région d'origine des étudiants. L'attractivité d'un site est déterminée autant par la qualité des formations proposées que par les conditions de vie offertes en termes de vie étudiante ou de qualité de vie en général.

1.1.2. Le Groupe ESC Dijon – Burgundy School of Business

Créé en 1899 par la Chambre de commerce et d'industrie de Dijon, le Groupe ESC Dijon Bourgogne couvre tous les champs du management.

1.1.2.1. Les programmes

Le programme Grande école (ESC Dijon) de 3 années de formation supérieure au management recrute sur concours des élèves issus de classes préparatoires ou de l'université. Au terme de leur formation, les élèves obtiennent le diplôme ESC Dijon visé Bac + 5 et le grade de Master.

Le programme Bachelor (ACI) recrute des bacheliers. Au terme des 3 années d'études, les élèves obtiennent un diplôme Bac+3 visé qui constitue un tremplin pour une poursuite d'études au sein d'un programme Master Grande école.

Loin de se laisser décourager par la concurrence des grandes écoles parisiennes, le Groupe ESC Dijon a développé des programmes sur lesquels il possède un avantage concurrentiel, en cohérence avec les atouts et spécificités du territoire bourguignon à travers 6 mastères. Les spécialisations sectorielles pointues proposées ne doivent donc rien au hasard : le vin, la culture, l'industrie pharmaceutique, l'alimentation santé et la communication financière sont depuis longtemps quelques-uns des symboles du dynamisme économique et culturel de la Bourgogne, en France et dans le monde.

Afin d'accompagner les profondes mutations qui traversent l'économie mondiale et de satisfaire encore mieux les besoins des entreprises en termes d'expertise, le Groupe élargit cette année ses offres dans plusieurs domaines avec le MSc¹³ en Management financier, juridique et commercial de l'assurance¹⁴, le MSc in International Management¹⁵, le MSc in International Business Development¹⁶ et le MSc in Wine Business¹⁷ qui répond à une demande exprimée depuis plusieurs années par les entreprises du secteur viti/vinicole et par des centaines d'étudiants rencontrés sur les salons en France et à l'étranger.

1.1.2.2. Les effectifs, le réseau

Le Groupe accueille chaque année 1 500 étudiants et adultes en formation continue, dont 20 % d'internationaux et 17 % provenant des régions de Bourgogne/Franche-Comté pour cette rentrée 2008. Il emploie 46 professeurs permanents, plus de 250 intervenants experts et compte 1 100 entreprises partenaires. A l'international, le Groupe possède un réseau de 120 partenaires académiques internationaux.

¹³ Master of Science (master de science)

¹⁴ Seule filière de formation de managers généralistes de haut niveau en assurance dans le paysage des Grandes Ecoles.

¹⁵ Master de Science en Management international.

¹⁶ Master de Science en Développement du commerce international.

¹⁷ Master de Science du commerce viti/vinicole (ouverture en septembre 2009).

1.1.3. L'ENESAD, une école du Ministère de l'agriculture

L'ENESAD développe des missions de formation initiale et continue, de recherche et d'ingénierie dans deux grands domaines de compétences :

- les sciences et techniques agronomiques et agroalimentaires, l'économie et la sociologie rurales,
- les sciences et techniques de l'éducation, de la formation et de la communication.

L'ENESAD propose des formations d'ingénieur Spécialité « Agriculture » et Spécialité « Industries agro-alimentaires ». Il accueille environ 400 étudiants.

1.1.4. Les décentralisations parisiennes

L'une, ancienne, est installée dans les locaux de l'Abbaye de Cluny. L'autre, très récente, est hébergée au centre de Dijon par l'Université de Bourgogne.

1.1.4.1. L'antenne de l'ENSAM à Cluny

En 1901, l'Ecole de Cluny devient Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers et en 2007, elle devient Arts et Métiers ParisTech, nouvel établissement public de recherche et d'enseignement supérieur.

Cluny est le Centre pilote depuis septembre 2007 pour la mise en place des filières métiers, qui consiste à donner une coloration thématique dès la première année (L3) à la formation d'ingénieurs généralistes Arts et Métiers – ParisTech.

Les formations proposées au Centre de Cluny : 3 Unités d'Enseignement d'Expertises, 1 Spécialité de Master Recherche, 3 Mastères Spécialisés.

En 2005, l'ENSAM de Cluny a accueilli 418 étudiants, dont 5,8 % d'étudiants étrangers. Le corps enseignant est constitué de 40 personnes.

1.1.4.2. L'antenne de l'IEP de Paris à Dijon

Depuis 2000, Sciences Po Paris a décentralisé à Dijon un de ses centres d'études. Sciences Po dispense à ses étudiants une formation pluridisciplinaire en sciences sociales et humaines. Dédié aux pays d'Europe centrale et orientale et aux défis de l'Europe élargie, le 1^{er} cycle dure 3 années.

En 2008, ses effectifs étudiants sont de 152 dont 42 étudiants en 3^{ème} année à l'étranger.

Partie intégrante de Sciences Po, le 1er cycle européen - Europe centrale et orientale à Dijon possède une identité culturelle forte et originale. Elle est nourrie par sa spécialisation en affaires européennes et son ouverture sur les pays d'Europe centrale et orientale, tout en répondant aux exigences d'excellence académique qui font la réputation de l'enseignement à Sciences Po. Il mène après trois années (dont deux passées à Dijon et une à l'étranger) au cycle du Master de Sciences Po à Paris (4^{ème} et 5^{ème} années).

1.2. DES EVOLUTIONS NECESSAIRES

Ce n'est pas la diversité de l'offre de formation qui met en cause l'attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne ; d'autant que la Bourgogne a su anticiper la transformation rapide des besoins d'enseignement supérieur sur son territoire : professionnalisation, modernisation de l'enseignement (e-learning...), passage au LMD, l'entrée dans l'Europe... Le système bourguignon s'adapte à la dimension nationale et internationale. Il est cependant en partie victime du développement de la concurrence entre dispositifs et structures, concurrence qui s'appuie sur une vision élitiste de l'éducation et de la formation et non sur une réponse aux besoins des populations, de la société et de l'économie.

1.2.1. La professionnalisation des formations à l'UB

Le développement des formations professionnalisantes dans l'enseignement supérieur s'inscrit dans un processus pluri décennal dont témoigne, par exemple, la création des IUT dans les années 60 et des DESS au cours de la décennie suivante.

Cette transformation tend pourtant à connaître une accélération récente qui tient à un certain nombre de facteurs :

- augmentation des effectifs étudiants liée à la massification de l'enseignement ;
- généralisation de la poursuite d'études fondée sur l'idée d'une meilleure insertion professionnelle des mieux diplômés, représentation confirmée par les résultats des enquêtes longitudinales d'insertion qui ont démontré l'intérêt de l'élévation des niveaux de formation pour l'insertion et la mobilité professionnelle ;
- augmentation du niveau de formation exigé par les employeurs ;
- développement de la formation continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie : les inflexions portées par l'UE sur le développement d'un accès régulier et généralisé à la formation continue place l'Université de Bourgogne en position de devoir ajuster son offre de formation à un nouveau public ;
- influence croissante du référentiel européen de professionnalisation, le LMD : la réflexion sur la professionnalisation dans l'enseignement supérieur affecte toutes les filières universitaires et pas seulement les filières les plus professionnalisées ;
- développement de l'intérêt des collectivités territoriales, en particulier du Conseil régional, pour l'enseignement supérieur, qu'elles financent pour partie. La programmation des actions de formation du Conseil régional (PRDF) inclut un volet enseignement supérieur qui élargit son champ d'intervention au-delà du strict financement d'infrastructures et de la recherche régionale. Les réflexions nationales sur l'approfondissement de la décentralisation ont un effet d'amplification.

La dynamique de professionnalisation des formations supérieures s'inscrit dans un contexte global d'évolution du système éducatif où l'élévation du niveau de formation constitue le phénomène majeur.

Les entrées de plus en plus tardives sur le marché du travail, la proportion croissante de bacheliers, comme celle des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur sont autant d'indicateurs qui n'ont cessé de progresser jusqu'à ces dernières années. Entre 1985 et 1995, les taux d'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur ont quasiment doublé (cf. intro). Ce mouvement semble toutefois avoir atteint un pallier. Plusieurs indicateurs pointent ce coup d'arrêt : le taux de scolarisation des 20-24 ans a cessé de croître et la proportion des bacheliers s'est stabilisée.

Plusieurs évolutions du système de formation initiale ont accompagné cette forte demande éducative et favorisé l'élévation des niveaux de formation. La création des bacs professionnels a permis à des jeunes engagés précocement dans les filières professionnelles d'accéder au titre de bachelier. Aujourd'hui, la filière professionnelle représente près de 20 % des effectifs. Pour le moment, l'accès à l'enseignement supérieur leur est difficile faute de dispositifs passerelle.

Le processus de professionnalisation est particulièrement net au sein des universités : la part des étudiants préparant ce type de diplôme est passée de 29 % en 1996 à 36 % en 2002. Toutes les composantes de l'université ont contribué à cette évolution : les structures traditionnellement porteuses de ce type de formation comme les IUT, les IUP ou les écoles d'ingénieurs bien sûr mais aussi les UFR qui, hormis les DESS, avaient jusqu'ici peu développé ce type de formation. Plus récemment, la licence professionnelle est venue compléter l'éventail des diplômes reconnus nationalement.

Tous les niveaux de formation et toutes les composantes de l'université sont donc concernés car il ne s'agit plus d'absorber, comme au cours de la période 88-95, des flux de plus en plus nombreux, mais de mieux se positionner face à un marché de la formation supérieure devenu plus concurrentiel, l'objectif fixé devant cependant rester la réponse à la diversité des besoins exprimés.

L'UB propose la préparation de 33 licences professionnelles. Elles visent une insertion professionnelle directe et ne permettent pas, sauf exception, d'accès au master.

Dans le cadre de la nouvelle organisation des diplômes universitaires français (licence master doctorat), les étudiants peuvent préparer un master professionnel ou un master recherche à l'issue de la nouvelle licence.

Le master professionnel remplace la maîtrise en un an suivie du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). C'est un diplôme à finalité professionnelle qui apporte une spécialisation ou une deuxième compétence.

Le nouveau diplôme de master se prépare en 2 ans (4 semestres) après une licence : il constitue un diplôme bac + 5. Il est généralement organisé en année M1 (master 1ère année) et M2 (master 2e année).

L'admission en master professionnel se fait sur dossier puis sur entretien dans la limite des places disponibles.

L'Université de Bourgogne propose 59 formations qui permettent d'obtenir un master professionnel.

Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il contribue à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle. Les certifications enregistrées dans le répertoire sont reconnues sur l'ensemble du territoire national.

Dans la pratique, le RNCP permet de consulter les descriptifs des certifications : activités visées, secteur d'activité, éléments de compétence acquis, modalités d'accès, niveau ...

En Bourgogne, le problème de la transcription du référentiel de toutes les formations en termes de compétences se pose. Il faut qu'elle soit systématique pour chaque formation proposée.

Cependant, certaines limites à la professionnalisation de l'enseignement supérieur peuvent être mises en lumière.

Certes, les aptitudes professionnelles doivent être présentes au sein d'une formation, mais d'autres aspects sont également à prendre en compte : la formation du citoyen responsable, de l'esprit critique et de la réflexion, la transmission du savoir et des connaissances passées.

Les lieux d'enseignement doivent rester des centres de connaissances et de savoirs pour former les citoyens du futur.

D'autre part, les formations que l'on dit « non professionnalisantes » conduisent généralement à des métiers de l'enseignement et de la recherche. Et ce sont ces enseignants et ces chercheurs qui forment les élèves et les étudiants à l'esprit critique et l'analyse, éléments qui permettent à chacun de s'adapter aux évolutions professionnelles.

S'il doit y avoir participation des entreprises dans le fonctionnement des institutions d'enseignement, elle doit être contrôlée. En effet, en considérant l'enseignement comme un service public, c'est à la société de pourvoir aux besoins d'enseignement. La sponsorship des entreprises pourrait amener certaines dérives (l'indépendance de l'enseignement remise en question...).

En conclusion, le CESR marque son attachement à un enseignement public critique et indépendant. Cela passe notamment par une professionnalisation maîtrisée des cursus et par le maintien d'un financement public fort et suffisant pour mener à bien les missions d'enseignement, de recherche et de service.

1.2.2. Le « Plan Réussite en Licence » de l'UB

L'Université de Bourgogne a conclu un nouveau contrat¹⁸ avec l'Etat (2007-2012) dans lequel l'attractivité, les partenariats et la gouvernance sont les objectifs principaux.

Dans ce cadre, l'Université s'est fixée comme premier objectif stratégique de « *contribuer à assurer une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales à l'enseignement supérieur* » dont les objectifs opérationnels sont l'égalité d'accès et le suivi de l'intégration de tous au sein de la communauté universitaire (écrans d'information, antennes locales de Radio Campus Dijon, forum en ligne pour favoriser les échanges entre les étudiants de tous les sites, site web dédié et signalétique adaptée aux étudiants handicapés...).

C'est dans ce contexte que l'UB a présenté fin 2007 un vaste programme « d'aide à la réussite en licence » en réponse à l'appel à projet lancé par le Ministère dans le cadre du « Plan Licence » ; elle figure parmi les 16 lauréats de ce concours national et les financements obtenus lui permettent d'assurer dès cette rentrée 2008 en L1 -à Dijon dans toutes les UFR et dans les centres territoriaux du Creusot, de Nevers et d'Auxerre- un accompagnement pédagogique personnalisé reposant sur l'enseignement en petits groupes et sur le tutorat.

Il s'agit de rénover les méthodes pédagogiques, de mieux accompagner les étudiants en amont avec le dispositif d'orientation active et de créer des passerelles entre filières, pendant et à l'issue de la première année.

¹⁸ Ce contrat concerne tous les sites territoriaux de l'université de Bourgogne.

1.2.3. Le regroupement des forces bourguignonnes d'enseignement et de recherche

1.2.3.1. La démarche « Grand Campus »

L'Université de Bourgogne a engagé depuis 5 ans avec tous les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (centre INRA, ENESAD, CHU, Centre de lutte contre le cancer, IRTESS, ESC, et par extension CEA Valduc) une démarche partenariale. Il s'agit de mettre en valeur la proximité physique des établissements que regroupe la capitale de la Bourgogne par une mise en synergie de leurs formations, de leurs laboratoires, de leurs ressources humaines et de leurs moyens matériels. Ce processus s'est consolidé au fil des réunions – les unes spécialisées, les autres générales – et ses effets structurants sont maintenant avérés.

Ceci reste cependant fragile, remis en cause par les réformes en cours, tant autour de l'ensemble des dispositifs mis en place par la loi LRU que par les profondes modifications de structures des organismes de recherche qui auront inévitablement des conséquences importantes sur l'organisation bourguignonne.

- **L'Opération Campus**

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé, au printemps 2008, une « Opération Campus » dont l'objectif est de rénover et de requalifier les campus existants afin de créer les grands campus de demain, à forte visibilité internationale. Il s'agissait d'un concours appelé à distinguer 10 grands sites nationaux.

L'Université de Bourgogne a déposé, au nom de tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du Grand Campus, une note d'intention le 30 avril puis un projet le 27 juin dernier.

Le Ministère n'a retenu dans les 10 sites nationaux que les campus des plus grandes villes de France ce qui engendre des inquiétudes pour les centres universitaires des villes moyennes. Toutefois l'UB a été récompensée pour la qualité de son projet en se voyant décerner la mention spéciale « Campus innovant » et pourra bénéficier de financements spécifiques. « Cette mention récompense la qualité du projet. (...) C'est une reconnaissance des atouts du campus dijonnais qui présente une unité de lieu que beaucoup nous envie. (...) Au-delà, avec cette mention spéciale, c'est la relation entre les acteurs et les projets noués à l'UB qui est saluée par le ministère » déclare Sophie BEJEAN, Présidente de l'Université de Bourgogne.

Le fait de ne pas être retenu dans les dix a cependant du sens, ceci doit amener l'ensemble des acteurs à rester extrêmement vigilants sur les conséquences déjà prévisibles et sur celles possibles.

Riche de ce label, l'UB voudrait, en collaboration avec ses partenaires, soutenue par les acteurs économiques et par les collectivités territoriales (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte-d'Or, Grand Dijon), renforcer ses infrastructures scientifiques, aménager son campus en adéquation avec un plan de développement durable, créer un espace multiplex pour les manifestations étudiantes ainsi qu'une maison internationale des chercheurs.

Des craintes peuvent cependant subsister si le label devait se traduire par un désengagement massif de l'Etat.

- **Le rapprochement entre l'UB et l'ESC**

Partant de collaborations anciennes, mais jusqu'alors ponctuelles, l'ESC et l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'Université de Bourgogne s'emploient à réunir leurs atouts complémentaires -la relation aux entreprises de l'ESC, le potentiel de recherche de l'IAE- pour valoriser leurs compétences au niveau national et international ; le Conseil régional les encourage activement ; leur renforcement mutuel, scientifique et pédagogique (par la préparation de formations communes exprimant les forces régionales), ouvre la perspective d'un pôle de management à taille européenne.

- **Le « Grand Etablissement » AGRO-SUP**

Dans le contexte de la réorganisation territoriale du Ministère de l'Agriculture, qui fait de Dijon l'un de ses 7 pôles nationaux d'enseignement supérieur et de recherche (et qui a suscité sur le campus de Montmuzard la création du GIS-AGRALE cf. infra p. 23), l'ENESAD et l'ENSBANA de l'Université de Bourgogne ont décidé, avec le soutien de leurs tutelles respectives, de fusionner. Elles vont former ensemble, sous le statut de grand établissement, une école d'ingénieurs interministérielle en agro-alimentaire et agro-environnement qui accueillera sa première promotion à la rentrée 2009 ; rattachée à l'Université de Bourgogne, elle sera unique en France par sa vocation et comptera parmi les plus importantes par les effectifs étudiants et le potentiel de recherche.

1.2.3.2. Le Polytechnicum de formation d'ingénieurs

L'Université de Bourgogne et la Conférence des grandes écoles de Bourgogne, avec le soutien du Conseil régional, ont constitué en 2007 une association de préfiguration d'un Polytechnicum dont l'objectif -inscrit au Contrat de projet Etat-Région- est de développer l'attractivité des formations d'ingénieurs -trop éparpillées, et de petite taille- par un renforcement de leur visibilité nationale et internationale.

Si la Bourgogne ne compte qu'une seule Université, sa pluridisciplinarité offre un terrain très favorable aux projets émergeant de la rencontre des disciplines et à la constitution d'un Polytechnicum favorisant l'organisation de l'enseignement supérieur en Bourgogne autour de trois axes : agro-alimentaire et agro-environnement / automobile, énergétique et systèmes embarqués et matériaux / management et gestion.

Le Polytechnicum permettra de développer les synergies entre les différentes composantes : dans le prolongement de la fusion ENSBANA - ENESAD, le rapprochement de l'ensemble des écoles universitaires (ESIREM, ISAT et ITII) et non universitaires (ESC et ENSAM de Cluny) en un seul grand pôle de formation d'ingénieurs constitue un enjeu majeur en termes d'efficacité, d'affichage régional et de développement international.

1.2.4. Une consolidation de l'adossement des formations à la recherche menacée

Enseignement supérieur et recherche¹⁹ sont indissociables, à la fois pour chaque territoire et pour le pays tout entier en termes de compétitivité, de lien social et de rayonnement international. La recherche a besoin d'un environnement de formation performant et les

¹⁹ Eléments et réflexions issus du rapport de M. Jean-Pierre DUPORT, Aménagement du territoire, enseignement supérieur : entre proximité et excellence, Conseil économique et social, 2008.

formations doivent être en permanence traversées par les découvertes de la recherche pour rester elles-mêmes performantes.

Le développement et la restructuration de la recherche, que les acteurs scientifiques du Grand Campus se sont attachés à promouvoir ces dernières années avec le soutien constant du Conseil régional, apparaissent comme un déterminant fort de l'identité de l'enseignement supérieur en Bourgogne.

La loi LRU et la réforme du CNRS, en spécialisant la recherche, appellent à la prudence quant à la disparition de certains pôles de recherche dans les plus petites universités. Cela pourrait signifier à plus ou moins long terme la disparition de l'adossement de certaines formations à des pôles de recherche en particulier pour les Sciences humaines et sociales (SHS).

1.2.4.1. *La recherche bourguignonne*

Le handicap structurel de la Bourgogne est connu : les 1 500 enseignants-chercheurs des 36 laboratoires labellisés de l'UB et les 200 chercheurs d'EPST implantés par le CNRS, l'INRA et l'INSERM dans ses 21 unités mixtes de recherche (UMR), les chercheurs propres au Centre régional de l'INRA, au Centre Européen du Goût du CNRS, au CEA Valduc, représentent ensemble à peine 1 % des effectifs de la recherche publique nationale ; et la recherche privée en entreprise compte à peine plus de 1 000 personnes – tous emplois confondus – pour plus de 150 000 en France.

Ce poids de la recherche bourguignonne doit être mis en perspective avec la taille économique et démographique de la région : 38 760 M€ de PIB, soit 2,25 % du PIB national, et 1 623 000 habitants, soit 2,55 % de la population française.

La recherche est, avec l'enseignement supérieur, au cœur de la politique du développement de la région Bourgogne. Associés aux deux pôles de compétitivité VITAGORA et Pôle Nucléaire de Bourgogne ainsi qu'au pôle de compétence AGRALE, les laboratoires scientifiques constituent le socle d'une économie de la connaissance et de l'innovation que veut promouvoir la Région Bourgogne. Il s'agit d'une conviction fortement partagée par les responsables en région et en particulier par le Président du Conseil régional qui en fait son premier domaine personnel d'intervention.

Il est vrai que malgré la faiblesse numérique de la communauté scientifique de Bourgogne et l'extrême difficulté rencontrée ici comme ailleurs à recruter dans les masters-recherche (en raison de l'attrait des formations professionnalisées qui se développent avec le LMD), le niveau de performance de la recherche publique bourguignonne est un véritable encouragement. Ainsi, l'UB est-elle la 1^{ère} université pluridisciplinaire française en termes de facteurs d'impact de ses publications dans les 22 grandes disciplines scientifiques participant au bilan d'activités 1996-2006 du CNRS (rapport CNRS 2007), comme en termes de production de thèses par rapport au nombre d'étudiants (rapport Goulard 2007). Elle est parmi les toutes meilleures universités françaises en ce qui concerne le niveau d'activité de ses laboratoires : 1^{ère} dans le domaine des sciences exactes, 9^{ème} pour les sciences humaines et sociales, 11^{ème} en ce qui concerne les sciences du vivant (rapport MSTP 2007). Le potentiel constant des 1 100 doctorants et plusieurs centaines de post doctorants de l'UB constitue un atout de développement particulièrement important.

1.2.4.2. Quatre grands pôles caractéristiques du potentiel scientifique de la Bourgogne

Le précédent contrat d'Établissement de l'UB et le CPER ont permis d'aboutir à un regroupement des forces de la recherche et de l'enseignement supérieur autour de 4 pôles d'excellence identifiés par la communauté scientifique bourguignonne, validés par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et labellisés par les grands organismes de recherche.

Ils participent tous les quatre -deux d'entre eux à titre principal- aux volets Recherche et Enseignement supérieur des deux pôles de compétitivité de la région (PNB et VITAGORA). Le soutien aux thématiques de recherche et à la promotion des résultats des 4 pôles d'excellence constitue la priorité de la région Bourgogne en matière de recherche.

- **Le pôle Sciences humaines et sociales : La Maison des Sciences de l'Homme (MSH)**

L'excellence des laboratoires de SHS -ui lui vaut le classement MSTP évoqué supra p. 22, immédiatement après les grandes universités spécialisées en SHS- ne fait pas oublier le challenge que constitue le développement de la recherche en SHS dans les universités pluridisciplinaires : ces disciplines y attirent les 2/3 des étudiants dans les plus grosses UFR (Droit et sciences politiques, Sciences économiques et de gestion, Lettres, Langues, Sciences humaines) mais ne concernent qu'1/3 des enseignants-chercheurs, inévitablement accaparés par leurs responsabilités pédagogiques.

La Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, dont la construction de locaux propres va enfin commencer, a pour objectif de structurer la recherche en SHS à l'échelle du Grand Campus, en incitant et soutenant des programmes transdisciplinaires et en mettant à disposition des laboratoires et des doctorants des plateformes techniques où sont mutualisés les équipements scientifiques de haut niveau indispensables à l'activité de recherche en SHS.

Dans le cadre de la Maison des Sciences de l'Homme bourguignonne, la priorité est de renforcer les activités de recherche à fort potentiel dans les deux axes des « territoires, espaces et mutations » et des « patrimoines, identités, cultures ». Son originalité repose sur l'intégration de différentes sciences aux services de l'analyse d'une société dans son territoire en effectuant un lien entre les SHS et les Sciences de la terre, de l'environnement et de la santé.

Les espaces qui seront dédiés aux transferts des savoirs et de valorisation de la recherche permettront de renforcer le lien entre la MSH et la société civile et d'envisager des retombées sur le développement social, touristique et culturel de la Bourgogne.

- **Le pôle Sciences de la matière et technologie**

Les programmes de recherche sont développés selon les 3 axes : nanosciences et matériaux, ingénierie moléculaire comprenant : - chimie séparative et procédés propres - plateforme de spectroscopie et consortium RMN Grand Est, projet Pharmimage et optique et communications. Ce regroupement thématique autour des laboratoires de l'UFR Sciences et technique de l'UB et du CEA Valduc inclut le développement de plateformes technologiques, nationalement reconnues, ouvertes vers le transfert des savoirs aux entreprises régionales, le soutien au pôle de compétitivité régional, au Pôle Nucléaire Bourgogne, au CRITT 2MIL et à MAGNYTUDE. Par ailleurs, une réflexion sera engagée en vue de la mise en place de l'École Internationale du

nucléaire à Chalon-sur-Saône, outil de formation de haut niveau lié au pôle de compétitivité, « Pôle Nucléaire de Bourgogne ».

- **Le pôle Sciences de l'aliment et agro-environnement**

La fusion ENESAD-ENSBANA (celle aussi, en cours, des UFR Sciences de la vie et Sciences de la terre de l'UB) marque un temps fort de la réorganisation des enseignements et de la recherche agronomique-agroalimentaire, dans le contexte de la création du pôle de compétences dijonnais en sciences du vivant et de l'environnement.

Ces restructurations permettront de renforcer les synergies déjà existantes entre les deux laboratoires de l'UB et ceux du centre INRA au sein du groupement d'intérêt scientifique AGRALE qui associe aussi le CNRS autour des axes de recherche suivants :

- plantes, sols, microbes, environnement (agro-écologie de la parcelle cultivée, biodiversité),
- procédés alimentaires et fonctionnement sensoriel,
- territoires et développement en lien avec le pôle Sciences humaines et sociales.

Son développement, en appui sur des plateformes multidisciplinaires (dont la plateforme génotypage), renforce les liens et la cohérence avec le pôle de compétitivité VITAGORA par le soutien aux CRITT (notamment 2ABI et Agroenvironnement) et le financement de thèses sur ces thématiques.

- **Le pôle Santé-STIC**

Son objectif est de conforter la recherche tournée vers la santé en fédérant des équipes d'excellence sur une thématique innovante. L'originalité tient à l'association des équipes de recherche en santé, soutenues par l'INSERM et le Ministère de la Recherche et des équipes qui travaillent dans les domaines des sciences et techniques de l'information et de la communication des sciences cognitives, soutenues par le CNRS. Cette organisation bénéficie de plateaux techniques et de plateformes en développement, telles que la protéomique des liquides biologiques, l'imagerie cellulaire et moléculaire et l'instrumentation biomédicale (MAGIC-BIO).

Dans la continuité, les concepts générés trouvent leur application au sein de structures de transfert en contact direct avec les entreprises, telles que la structure Pharmimage et le CRITT Marey soutenus dans le cadre de cette sous-action. Il est prévu la construction d'un bâtiment de l'UFR Médecine qui accueillera les équipes dont l'activité nécessite la proximité immédiate des services cliniques et biologiques du CHU, ainsi que la rénovation des locaux abritant le Centre de Recherche INSERM ; des locaux sont également prévus sur l'Espace régional de l'Innovation pour accueillir les structures de valorisation liées à la santé, les équipes des laboratoires du LE2I et du CRITT Marey.

1.2.4.3. Un dispositif de revalorisation des résultats de la recherche

Bourgogne Technologies a été créée en 1985 sous forme associative (loi 1901) dans le but de promouvoir le transfert de technologies et occupe une place importante dans le développement du tissu industriel de la région Bourgogne. Les activités de Bourgogne Technologies sont reprises depuis le 1er janvier 2008 au sein d'une Société par Actions Simplifiée de l'UB dénommée uB-Filiale, à l'amont et à l'aval de laquelle ont été installés respectivement un dispositif de détection des résultats transférables et un incubateur régional de start-up.

- **La détection des résultats transférables : SYNERGINOV**

Le programme SYNERGINOV a pour vocation de moderniser la valorisation des connaissances produites par la recherche vers des applications innovantes, en organisant de manière centralisée l'activité de transfert et de valorisation. L'Agence Nationale de la Recherche a lancé un appel à projet de mutualisation des systèmes de transfert de technologie.

SYNERGINOV fait partie des 14 projets retenus parmi les 28 candidatures. Le programme regroupe l'UB, le CHU de Dijon, le CNRS, l'ENESAD, l'INRA, l'ENSAM, OSEO-Innovation, Bourgogne Innovation, PREMICE (cf. Infra p. 27) et est porté par Bourgogne Technologie/filiale de valorisation de l'UB.

SYNERGINOV vise deux objectifs :

- le transfert de technologie en structurant la détection et la promotion des technologies, savoirs et savoir-faire émergents dans les laboratoires ;
- la maturation de projets (maturation juridique, maturation « marché », maturation technologique).

- **Le transfert de technologies : uB filiale**

uB Filiale, structure de développement technologique rattachée à l'Université de Bourgogne, assure depuis le 1^{er} janvier 2008 une mission d'interface entre chercheurs et monde industriel. Un maillon essentiel dans la chaîne de la valorisation de la recherche bourguignonne et le transfert de technologie, soutenu par le Conseil régional de Bourgogne. Le fait d'avoir des actionnaires (l'UB qui détient 80 % du capital, Arts et Métiers, Eurogerm) est présenté comme susceptible de permettre une dynamique plus grande dans une communication plus facile avec les entreprises auxquelles le langage d'une société de droit privé parle davantage que la forme associative.

L'Université de Bourgogne a souhaité la création d'une filiale de valorisation, véritable guichet unique en matière de recherche partenariale et de valorisation en Bourgogne.

Elle regroupe plusieurs structures de valorisation de l'UB afin de fédérer les énergies, les connaissances, les ressources des milieux académique et économique pour accroître et professionnaliser le transfert de technologie. uB-Filiale devrait apporter, de par son activité, des ressources complémentaires à la recherche et s'inscrit totalement dans le schéma de développement économique régional, en partenariat notamment avec Bourgogne Innovation, PREMICE, Bourgogne Développement, CRCI, CCI... et les 2 Pôles de compétitivité Vitagora et PNB.

Créer de telles synergies devrait rendre possible la commercialisation de projets innovants, les transferts de technologie, la création d'entreprises innovantes. L'intérêt de la filiale apparaît clairement comme une organisation cohérente et unique qui consolidera l'ensemble des relations partenariales de l'UB avec le monde de l'entreprise dans le cadre de la valorisation industrielle.

Ses missions consistent à détecter et à vendre le savoir-faire des laboratoires de recherche publique en contractualisant avec les entreprises des travaux de recherche, recherche & développement, formations, prestations, etc., en utilisant le potentiel scientifique (humain et matériel) des laboratoires de recherche, au service du développement de ces entreprises, pour les rendre plus innovantes et plus compétitives.

Cette mission vise aussi une meilleure insertion professionnelle des étudiants sous forme de stages puis sous forme d'emplois.

Parce que l'UB se doit d'être un pôle attractif en termes de recherche, il lui faut un dispositif efficace qui permette de réaliser l'ancrage entre les résultats transférables de la recherche et le monde de la production.

L'évaluation de l'activité, du fonctionnement et des résultats du dispositif choisi sera à faire, sa jeunesse ne permet aucune conclusion.

- **L'incubation d'entreprises innovantes : PREMICE**

Compte tenu du faible nombre d'entreprises primées dans le cadre des concours nationaux d'aides à la création d'entreprises de technologies innovantes, les pouvoirs publics ont encouragé l'Université de Bourgogne à mettre en place, en partenariat avec sept autres établissements, un dispositif régional d'incubation d'entreprises technologiques innovantes. Né en mai 2005, ce dispositif, nommé PREMICE et labellisé CEEI (Centre européen d'entreprise et d'innovation), joue également une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises sur les aspects juridiques, techniques, économiques, financiers, ainsi que sur le plan managérial, scientifique et technologique et une fonction de revalorisation de la recherche académique.

1.2.4.4. Le soutien du Conseil régional de Bourgogne

| | 2008 | 2009 |
|--|---------------|----------------|
| Recherche et compétitivité | | |
| - Investissements | 1,7 million | 1,75 million |
| - Fonctionnement | 6,5 millions | 7,7 millions |
| Transferts de technologie/Innovation | | |
| - Investissements | 812 000 € | 950 000 € |
| - Fonctionnement | 5 millions | 5,9 millions |
| Coopération interrégionale/internationale | 70 000 € | 200 000 € |
| Promotion et communication | 373 000 € | 373 000 € |
| Total | 14,5 millions | 16,92 millions |

Le Président François PATRIAT a réaffirmé sa volonté de tripler le budget consacré à la recherche.

Le Conseil régional réaffirme la volonté de sensibiliser, détecter, impulser, valoriser, financer et accompagner la recherche, le progrès et l'innovation en Bourgogne.

La Région soutient les pôles d'excellence bourguignons afin de maintenir et de développer ce patrimoine scientifique, mais aussi de renforcer l'attractivité de l'économie régionale. Les cinq pôles principaux de la région sont : l'agro-alimentaire, l'agro-environnement, les sciences de la matière et les sciences de l'ingénieur, la biologie-santé-sport et enfin, les sciences humaines et cognitives.

Il consacre une part non négligeable de ses moyens à des programmes de recherche dans le domaine agro-alimentaire (IFR Qualité des Aliments, Centre européen des Sciences du Goût), dans celui de la biologie et de la santé (plate-forme de recherche INSERM/Université de Bourgogne/Centre hospitalier Universitaire) ou dans celui des sciences pour l'ingénieur (chimie).

Le Conseil régional contribue au développement et à la vulgarisation de la recherche. Il intervient auprès des chercheurs en attribuant des allocations de recherche (DEA/MASTER, thèses, stages postdoctoraux), en finançant des programmes de recherche régionaux, interrégionaux voire internationaux.

Outre l'attribution de bourses de 3^{ème} cycle aux étudiants en DEA ou en thèse de doctorat, la Région octroie des allocations pour l'accueil de jeunes chercheurs étrangers souhaitant effectuer un stage postdoctoral dans les laboratoires de recherche bourguignons.

Le Conseil régional favorise la diffusion des résultats de la recherche, par l'édition de revues scientifiques, de plaquettes et par l'organisation de congrès, de colloques, de salons professionnels en Bourgogne, ainsi que toute utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication.

Le Conseil régional soutient activement les laboratoires publics de recherche. Il participe à l'acquisition d'équipements de haute technologie ou destinés à être utilisés par plusieurs équipes (plate-forme commune).

La Région vise également à favoriser l'implantation de nouvelles structures de recherche, l'accueil de chercheurs avec le programme FABER et le développement de démarches innovantes.

La Région a décidé d'encourager l'installation de nouvelles équipes de recherche constituées, mais aussi l'installation individuelle de nouveaux chercheurs, directeurs de recherche, chargés de recherche et professeurs des Universités venant renforcer la recherche régionale. La Région participe au démarrage de l'activité d'une nouvelle équipe, ainsi qu'à la restructuration d'équipes existantes en accordant un soutien pour un contrat d'équipement, un contrat d'études de deux ans, une allocation de thèse de 3 ans et une allocation postdoctorale d'un an (en fonction du statut du chercheur accueilli). Le transfert de technologies renforce les liens entre la recherche et le tissu économique local.

Afin de rapprocher les entreprises et les chercheurs, la Région finance les organismes de transfert de technologies (Bourgogne Technologies, Cellule de Valorisation de l'Université de Bourgogne) et les opérations de transfert de technologies intéressant les PME/PMI.

Le Conseil régional cofinance également des contrats d'études associant des laboratoires de recherche publics et des entreprises.

OSEO-ANVAR et la Région ont signé, dans le cadre du SRDE, une convention pour promouvoir l'innovation et favoriser le lancement industriel des dossiers d'innovation. Ce Fonds régional de l'innovation (FRI) lui permet d'abonder les avances remboursables ou subventions accordées par OSEO ANVAR et d'apporter un concours financier sous forme d'avance remboursable pour favoriser le lancement industriel des dossiers d'innovation (LII). De plus, le Conseil régional de Bourgogne contribue au financement de PREMICE, et participe au pilotage de cette structure qui réunit les fonctions d'incubateur et de CEEI, dont l'objectif est d'accompagner la création de nouvelles entreprises sur la base de projets de technologies innovantes.

1.3. L'AMBITION DU POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR « BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE-UNIVERSITES »

Un pôle de recherche et d'enseignement supérieur²⁰ (PRES) interrégional Bourgogne-Franche-Comté est né du constat de la position préoccupante de ces deux régions : une démographie déclinante, deux territoires coincés entre le bassin parisien et la région Rhône-Alpes. Ce

²⁰ La constitution de PRES est un des nouveaux instruments de coopération proposés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

PRES/BFCU veut contribuer à lutter contre une éventuelle réduction de l'offre de formation sur ces deux sites et ce rapprochement même n'a pas manqué de susciter des craintes de voir disparaître dans l'une ou l'autre des deux universités, des filières de formation ou de recherche.

En créant un PRES²¹ autour de l'axe Dijon-Besançon, les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté ont décidé d'investir ensemble un territoire interrégional de taille européenne (près de 50 000 km² et 4 millions d'habitants).

Ce PRES a pour objet de « constituer dans les deux régions, par une articulation plus structurée avec les universités françaises du Grand Est, d'une part, et avec les universités suisses francophones, d'autre part, un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche puissant, bien identifiable sur la carte d'Europe entre la Région parisienne et la Région Rhône-Alpes ».

Les deux universités réunissent dans le PRES -qui est appelé à accueillir l'UTBM (Université de technologie de Belfort-Montbéliard) et les écoles d'ingénieurs et de commerce des deux régions, les deux CHU, les centres régionaux de l'INRA et du CEA de Valduc- un potentiel qui a lui aussi la taille européenne : 55 000 étudiants, 3 500 enseignants chercheurs et enseignants, 60 unités mixtes de recherche, 2 000 doctorants, 2 500 personnels IATOS.

Pour mieux résister à l'attractivité des deux grands campus de la région parisienne et de la région Rhône-Alpes, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté ont signé une convention le 21 mai 2007, créant un PRES « Bourgogne-Franche-Comté Universités ».

Les équipes de Dijon et celles de Besançon se sont rencontrées et ont renforcé leur collaboration. Des séminaires et des réunions ont associé en 2007 et 2008 quelques 250 enseignants-chercheurs et une centaine de cadres administratifs et techniques autour de projets communs. Le projet scientifique du PRES/BFCU sera en place début 2009. Après la recherche, le chantier qui s'ouvre maintenant est celui des formations. Il existe déjà des formations co-habilitées mais un travail reste à mener, en particulier sur les formations à petits effectifs.

Les Présidents des Conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté ont signifié leur soutien au PRES par la mise à disposition d'une navette de bus qui circulera en une heure de campus à campus.

²¹ La convention créant le PRES a été signée le 21 mai 2007.

2. LA VIE ETUDIANTE

L'attraction de l'enseignement supérieur en Bourgogne et ses évolutions ces quarante dernières années ont été fortement déterminées par deux faits majeurs :

- l'un est d'ampleur nationale : la démocratisation de la formation répondant aux évolutions technologiques et aux besoins nouveaux du marché de l'emploi ;
- l'autre est de nature régionale : la Bourgogne est l'une des plus vastes régions de France avec un caractère fortement rural.

• Démocratisation ou massification ?

Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'institution scolaire a connu de nombreuses transformations menées au nom d'une politique de démocratisation. Le terme de démocratisation renvoie « *d'une part à un phénomène historique de diffusion de l'instruction et, d'autre part, à un projet de réduction des inégalités à l'école liées à l'origine sociale, nationale, géographique, ou de genre* »²².

Ce phénomène de démocratisation a également répondu aux besoins d'un marché en pleine expansion et en demande croissante de main-d'œuvre qualifiée.

Dans les faits, les progrès de scolarisation ont permis une massification considérable de l'accès à l'éducation et à la formation.

Ce phénomène, notamment sur l'accès au niveau du baccalauréat, a profité en particulier aux enfants de catégories populaires, dont les taux d'accès progressent depuis quelques décennies plus vite que ceux des catégories supérieures.

Cependant, « *s'intéresser aux inégalités sociales face à l'enseignement, c'est considérer que les élèves sont en concurrence pour l'accès à des diplômes inégaux (débouchant eux-mêmes sur des positions sociales inégales), concurrence qu'ils abordent avec des atouts différents selon leur milieu social d'origine* »²³.

Or, des disparités sociales demeurent dans les orientations et leurs conséquences ne font que s'amplifier au cours de la scolarité.

Le combat de l'égalité des chances reste primordial pour notre société où l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite scolaire en général restent largement déterminés par l'origine sociale ou culturelle.

Un enfant de cadre a deux fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur qu'un enfant d'ouvrier (80 % contre 40 %). Il y a 20 ans, les enfants de cadres avaient 5 fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur que les enfants d'ouvriers.

Le phénomène de massification a soulevé des questionnements de plusieurs ordres :

- sur les ressources des étudiants
- sur l'information, l'accompagnement, les services de santé....
- sur le logement, la restauration, le transport....
- sur la réussite et l'insertion.

En effet, la démocratisation quantitative a certes été partiellement réalisée mais il en est autrement de la question de la démocratisation qualitative qui constitue une préoccupation centrale du travail du CESR. Le terme de massification semble plus adapté alors qu'on observe

²² GARCIA S., POUPEAU F., *La mesure de la démocratisation scolaire, notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques*, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 149, Septembre 2003.

²³ DURU-BELLAT Marie, KIEFFER A., *La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité*, Population n°1, INED, 2000.

que l'allongement des études n'a pas entièrement diminué les inégalités de cursus scolaires selon les origines sociales.

S'il convient de se féliciter que l'enseignement supérieur a connu un phénomène de démocratisation, force est cependant de s'interroger sur les conditions d'accueil des nouveaux étudiants, notamment dans les premiers cycles. La stagnation des effectifs aurait pu en théorie permettre d'améliorer l'encadrement sur le plan qualitatif, si d'autres choix n'étaient faits avec la diminution du nombre de fonctionnaires et les suppressions de postes correspondantes. Il convient également de se demander si les systèmes d'aides, d'accueil, d'accompagnement restent pertinents et comment les filières les plus sélectives pourraient davantage s'ouvrir aux bacheliers et étudiants de toutes origines.

Cette approche conduit à s'interroger sur la façon dont sont gérées les tensions lorsque la culture familiale entre en dissonance avec la culture diffusée notamment par le biais de l'école. C'est le cas, avec le phénomène de massification, des étudiants dont les parents n'ont pas suivi d'études supérieures et ne connaissent en conséquence pas ou peu le système d'enseignement supérieur.

Les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) montrent en particulier que l'inégalité de revenus des parents peut se convertir en inégalité de temps disponible pour les études : en dispense ou contrainte d'exercice des emplois salariés les plus concurrents du travail studieux, en proximité ou éloignement du logement et du campus, en accès aisé ou difficile à tel équipement ou service.

- **Le poids de la géographie**

Le territoire bourguignon est un des plus grands de France avec une forte concentration de population sur l'axe Dijon-Mâcon. Cette étendue et sa spécificité rurale, la dissémination qui en résulte, entraînent des contraintes de déplacement et de coûts qui conduisent nombre de bacheliers à renoncer à poursuivre leurs études. Les axes de communication bourguignons sont encore insuffisamment développés.

La proximité des deux régions-phares que sont l'Île-de-France et la région Rhône Alpes accentue les questions d'accessibilité.

L'enseignement supérieur bourguignon est caractérisé par un nombre important d'antennes territoriales au regard des autres régions. Cette organisation permet de favoriser la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, la proximité du lieu d'études permettant de réduire les frais de transport et de logement. Il apparaît qu'une majorité des étudiants issus de famille modeste ne seraient pas allés suivre des études dans une grande ville. Cependant, il est plus difficile de répondre aux besoins des étudiants dans ces sites délocalisés en termes de transports urbains, de logement, de restauration, de vie culturelle....

2.1. LES ATTENTES DES LYCEENS ET DES ETUDIANTS BOURGUIGNONS

Le choix des lycéens pour telle ou telle Université est souvent fait au nom de critères que les étudiants, ayant une meilleure connaissance des conditions de leur vie universitaire, réfuteront par la suite. Ils n'en sont pas moins déterminants dans leur orientation.

2.1.1. Les lycéens

Par une enquête menée auprès d'élèves en lycée²⁴ (Cf. Annexes), le CESR a pu appréhender les attentes des lycéens bourguignons en matière d'attractivité de l'enseignement supérieur :

- **En matière de logement**

56 % des lycéens souhaitent bénéficier d'un logement de type universitaire dans la future ville de leurs études supérieures.

Ils sont 39,7 % à attendre beaucoup des aides pour le logement dans le parc privé.

- **En matière de restauration**

55,8 % des lycéens souhaiteraient qu'une tarification étudiante sur présentation de la carte étudiante soit mise en place dans les sites où les restaurants universitaires font défaut.

- **En matière de transports**

61 % des lycéens souhaitent qu'une tarification étudiante soit mise en place. 34,2 % proposent le développement d'un réseau de transports en commun adapté à leurs besoins particuliers.

- **Dans le domaine culturel et les loisirs**

29,3 % attendent une tarification étudiante et 27,5 % souhaitent une offre diversifiée en termes de salles de cinéma et théâtres.

- **Dans le domaine sportif**

35,5 % souhaitent une tarification étudiante, 33,3 % des infrastructures sportives et 26,8 % des associations sportives.

- **Facilité pour trouver : stages, jobs étudiants, premier emploi, informations sur formations**

33,3 % mettent en avant l'importance de la facilité à trouver un job étudiant, indiquant que les étudiants sont de plus en plus confrontés à la nécessité de compléter les aides de l'Etat et de leurs parents pour poursuivre des études.

La facilité pour trouver un stage récolte 28,2 % des réponses, soulignant l'une des principales préoccupations d'un étudiant. En effet, il est prioritaire pour un étudiant de trouver un stage en adéquation avec sa formation.

Vient ensuite la facilité pour trouver un premier emploi (19,1 %) ce qui implique qu'une ville doit faire connaître ses possibilités en termes de débouchés. En dernier lieu 17,1 % des lycéens citent la facilité pour trouver des informations sur les formations.

Ils souhaitent également trouver des structures gratuites, des commerces nocturnes, et la présence de bars et de boîtes de nuit.

²⁴ La commission a souhaité connaître les motivations qui président au choix des études supérieures chez les futurs bacheliers bourguignons. Une enquête a donc été menée auprès des lycéens de 10 lycées²⁴ en Bourgogne au sein de trois classes de terminales pour chacun des lycées correspondant aux trois séries L, ES et S. L'étude a été réalisée sur un échantillon constitué de 556 élèves de terminales dont 358 filles et 197 garçons. C'est sous forme d'un questionnaire à choix multiples constitué de 6 interrogations que les lycéens devaient se déterminer.

A la question « *Qu'est-ce qui a motivé votre choix de la ville ?* », ils répondent :

| Motivations invoquées | Pourcentage |
|--|--------------------|
| Le choix d'un cursus de formation | 70 |
| La facilité d'accès | 51,3 |
| L'attractivité et le dynamisme de la ville choisie | 50,9 |
| La facilité de logement | 47,3 |
| Le choix d'un établissement supérieur en particulier (réputation, débouchés) | 45,9 |
| Le choix d'un futur métier | 44,6 |
| L'offre culturelle et sportive | 26,6 |

Les modalités « cursus de formation » et « choix d'un établissement supérieur en particulier » arrivent en tête des réponses fournies mais l'étude, comme il a déjà été précisé, ne s'attache ni à la quantité ni à la qualité des enseignements dispensés.

A la question « *Quelles difficultés rencontrez-vous dans le choix et l'organisation de la poursuite de vos études ?* », les lycéens répondent :

| Difficultés rencontrées | Pourcentage |
|--|--------------------|
| Financer votre futur logement et votre vie étudiante | 49,8 |
| Trouver un logement | 39,2 |
| Obtenir des informations sur les métiers | 34,2 |
| Obtenir des informations sur les formations et leurs débouchés | 32,9 |
| Financer votre mode de transport | 28,6 |
| Accès par route | 7,4 |

La question des ressources des étudiants est donc particulièrement prégnante.

2.1.2. Les étudiants

Selon les étudiants rencontrés, les prestations que doit offrir une ville à vocation universitaire sont les suivantes :

- Des transports en commun urbains et régionaux en nombre suffisant avec des horaires adaptés et une tarification étudiante.
- Des activités sportives avec une offre commune à l'ensemble des structures de formation, ce qui permettrait d'utiliser les mêmes infrastructures et favoriserait les rencontres et les échanges entre les étudiants des différentes écoles et filières.
- Une vie culturelle avec une tarification étudiante. Les étudiants des antennes territoriales se sentent défavorisés en termes de dynamisme culturel face aux étudiants dijonnais. En effet, ils ne bénéficient pas d'un campus aussi structuré avec des associations en nombre comme celui de Dijon. De plus, il n'y a pas le « pass culture » comme l'a mis en place le Grand Dijon. Les étudiants des sites délocalisés se sentent isolés et mis de côté.
- Des relations entre les différents sites de formation afin de créer un « esprit campus ».

- Certains étudiants évoquent les initiatives de municipalités comme Le Creusot qui invite les étudiants à une soirée d'intégration ou Clermont-Ferrand qui dédie une semaine à la découverte des activités offertes aux étudiants.
- Une restauration étudiante avec des horaires en conséquence.
- Une information lisible concernant les professionnels de la santé conventionnés de la ville.
- Les sites de formation doivent proposer :
 - un accueil santé sur place ;
 - des bornes informatiques qui permettraient de consulter un portail d'informations régionales et locales ;
 - des prêts d'ordinateurs.

2.2. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT²⁵

La démocratisation ou « massification » de l'enseignement supérieur a fait du logement, de la restauration, du suivi médical et social, des enjeux majeurs. Au-delà de l'augmentation du nombre d'étudiants, les besoins se sont trouvés démultipliés par l'entrée à l'université ou dans les diverses écoles de nouvelles populations venues de plus loin, issues de milieux culturellement moins préparés aux conditions de vie urbaines et universitaires, moins au fait des modes de travail et surtout moins aisées.

La communication réalisée autour de l'offre de services est aussi devenue une priorité tant pour ces nouveaux impétrants que pour l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon.

2.2.1. Le logement

L'ouverture des formations post-baccalauréat a drainé vers les villes universitaires des jeunes gens provenant de zones éloignées de ces pôles. L'étendue du territoire bourguignon et son caractère rural ont accru localement la demande de logement.

L'internalisation des études et de la recherche ont également participé à l'accroissement des besoins. Et, si l'université est devenue, avec le plan Université 2000²⁶ lancé en 1990, une composante du développement urbain, cette politique de construction, de renouvellement et de rénovation du patrimoine universitaire a été insuffisante pour améliorer la qualité de vie et de travail des étudiants.

²⁵ Cette partie s'appuie, entre autres, sur l'enquête relative aux conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 réalisée par l'observatoire de l'étudiant. Cette étude est consultable sur son site www.u-bourgogne.fr/ODE (cf. Annexe).

²⁶ Dans les années 1990 et 2000, les gouvernements français ont lancé des plans de modernisation des universités françaises. Ces deux plans sont connus sous les noms de plan Université 2000 pour le premier et Université du 3^e millénaire ou U3M pour le second.

Les investissements de l'État avaient déjà été importants, notamment pour le développement de nouveaux centres universitaires avant et plus encore après mai 1968. Cependant, ces deux derniers plans de modernisation ont été plus médiatisés.

Les principaux objectifs des plans étaient d'améliorer la qualité de l'environnement des étudiants. Ils ont ainsi porté sur la rénovation ou la reconstruction des bâtiments universitaires, le développement des restaurants universitaires et des résidences étudiantes, la construction ou l'agrandissement des bibliothèques universitaires.

Ces plans cherchaient aussi à développer la recherche et les transferts technologiques, particulièrement dans les centres universitaires de petite taille, dans des buts d'aménagement du territoire.

L'insuffisance des logements sociaux du CROUS comme la hausse des loyers dans le parc immobilier privé a des conséquences sur la situation des étudiants : abandon des études, choix d'une autre filière plus proche de leur domicile, difficultés accrues à concilier travail et études....

2.2.1.1. L'offre de logement

Comparativement à d'autres régions françaises, la situation n'est pas défavorable en Bourgogne : une statistique nationale du CNOUS montre que pour 1 000 étudiants, le nombre de lits gérés par les CROUS est de 78 en moyenne nationale et de 104 pour le CROUS de Dijon, ce qui le place en 5ème position au niveau national.

Toutefois, le CROUS ne répond pas à la demande de logement social : il reçoit 11 000 demandes de chambres par an pour environ 4 000 logements disponibles, dont 500 sur les sites du Creusot et d'Auxerre. De fait, seuls les étudiants boursiers peuvent avoir accès aux logements du CROUS.

Les 2/3 des chambres du CROUS datent des années 1960 et sont en cours de rénovation. Le tiers restant date des années 90. La priorité actuelle est la rénovation des logements avec leur adaptation à l'évolution de la demande (mise en place de sanitaires individuels...). Paradoxalement, une baisse du nombre de boursiers due à des critères d'attribution plus stricts, a décidé le CROUS à agrandir l'espace alloué à chaque locataire.

Les bâtiments des années 60 (chambres de 10 m² environ) appartiennent au CROUS, ceux des années 90 (appartement de 18 m² maximum) à des sociétés d'HLM dont le CROUS est locataire. Il sous-loue ces appartements aux étudiants.

Des contingents sont prévus : 15 % des chambres sont attribués à des étudiants étrangers, les 85 % restants sont attribués en priorité à des boursiers ou sur des critères de santé. 20 % des 85 % sont réservés pour des personnels du CROUS ou de l'Université. Les étudiants de premier cycle sont prioritaires. 75 % des étudiants logés sont bourguignons (15 % étrangers, restent donc 10 % originaires d'autres académies).

La majorité des étudiants évoque les difficultés qu'elle a rencontrées pour trouver un logement. Les étudiants de Sens sont confrontés à une offre exclusivement privée et donc très chère. A Auxerre, les prix des logements du CROUS sont jugés trop chers (400 € pour une chambre de 15 m²). Tous n'ont pas eu la chance de pouvoir réserver leur chambre au CROUS dans les temps et le parc privé d'Auxerre est lui aussi coûteux.

2.2.1.2. L'évolution de la demande

Les demandes des étudiants sur le type d'habitat ont évolué sous l'influence de deux phénomènes : des nouveaux venus moins préparés à la vie universitaire et la professionnalisation des études qui engendre des périodes de stage alternées avec la présence sur les campus.

57 % des étudiants ayant déjà fréquenté une résidence universitaire trouvent les équipements et les services collectifs insatisfaisants. 75 % des étudiants y apprécient cependant l'ambiance générale. Ils souhaitent retrouver, à travers une sorte de colocation, une ambiance conviviale qui permet de dépasser le cap des premières difficultés liées à l'éloignement familial. Ils veulent une vie plus sociale dans des appartements adaptés où

chacun a sa chambre mais tous peuvent se retrouver dans les lieux de vie commune (cuisine, salon...).

Les étudiants interrogés soulignent que la possibilité d'occuper des espaces à plusieurs est aussi un moyen de rompre l'isolement et permet l'échange et la solidarité entre étudiants.

Le développement des formations par alternance induit une prise en compte des besoins en logement de courte durée : 40 % des étudiants bourguignons poursuivent ce type de formations. Ces étudiants, contraints à avoir deux lieux d'hébergement, veulent pouvoir se loger facilement et à un coût raisonnable. A Dijon, une solution est en place autorisant les locataires à quitter leur chambre avec un préavis de 15 jours seulement et la possibilité de bénéficier d'une chambre pendant une période de 15 jours. Reste toutefois une difficulté liée aux périodes de stages qui sont globalement les mêmes pour tous compte tenu des cursus pédagogiques. Des négociations avec les responsables pédagogiques n'ont pu aboutir.

Pour les étudiants de l'ITII, le logement à la carte existe déjà et les loyers sont abordables (250 €). Mais pour ce faire, il est prévu une alternance des périodes de stages en fonction des promotions. Celles-ci occupent les logements à tour de rôle.

A Auxerre, il y a 39 studios gérés par le CROUS. Mais le CROUS est trop cher et ne remplit pas les attentes des étudiants en alternance. Ces étudiants ont souvent deux logements et ne perçoivent qu'une seule aide au logement. L'usage des logements CROUS est en diminution et le CROUS semblerait en conséquence se désintéresser du site d'Auxerre.

Dans le cadre de ces formations en alternance, les étudiants évoquent les difficultés financières mais aussi pratiques à posséder deux logements. Les étudiants souhaitent une solution logement compatible.

La municipalité d'Auxerre s'est engagée dans la réalisation d'un hôtel pour étudiants. Les étudiants se montrent particulièrement intéressés par ce type d'offre. Ils trouvent que le concept d'hôtel pour étudiants leur permettrait de quitter leur logement le temps de leur stage sans avoir le double loyer ou la difficulté de se reloger une fois le stage terminé. Cependant, ils souhaitent que l'hôtel permette aussi une restauration du soir et du matin, soit en mettant une cuisine à disposition soit en prévoyant un restaurant de type universitaire.

Après avoir mis en lumière les souhaits des étudiants en termes de logement, il est intéressant de voir comment ils se répartissent au sein des types de logement :

| Type de logement | Pourcentage |
|---|-------------|
| Seul en appartement, dont : | 44 |
| - logement individuel | 80 |
| - logement CROUS | 13 |
| - résidence étudiante | 7 |
| Chez les parents | 31 |
| Logement collectif, dont : | 18 |
| - chambre traditionnelle CROUS | 43 |
| - colocation | 48 |
| - foyer | 9 |
| Logement appartenant aux parents ou à l'étudiant | 4 |

Enquête ODE : répartition des étudiants par type de logement

Le logement intergénérationnel peut être une alternative intéressante aux problèmes de logement évoqués précédemment : permettre à une personne isolée d'héberger un jeune contre

quelques services. Cette initiative née en Espagne est en place à Nantes avec une association relais « Le temps pour toiT ». L'association « Le temps pour toiT » propose à des jeunes -étudiants ou salariés- d'être hébergés chez des particuliers, personnes seules ou isolées, ou tout simplement souhaitant participer à une action solidaire. En échange du logement, le jeune hébergé apporte une aide bénévole à son hôte.

Ses ambitions :

- proposer une solution innovante, locale et peu coûteuse aux étudiants et jeunes salariés, face à la pénurie de logement,
- contribuer localement et sans surcoût au maintien des personnes âgées à domicile,
- apporter une solution aux personnes pour qui le quotidien devient moins facile à gérer avec l'âge, la solitude, la situation familiale ...
- favoriser les liens intergénérationnels,
- donner l'opportunité de s'investir dans un projet solidaire et social.

L'association « Le temps pour toiT » s'inscrit dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, et participe concrètement à la mise en place de l'habitat intergénérationnel. Ce sont des services qui doivent être très accompagnés et donc difficiles à organiser.

2.2.2. La restauration

Conséquence de la transformation des pratiques alimentaires des étudiants, les restaurants universitaires sont délaissés au profit d'enseignes diverses de restauration qui ne répondent pas le plus souvent à des exigences de prix et d'équilibre alimentaire.

48 % des étudiants²⁷ déclarent prendre leurs repas chez eux, chez leurs parents, chez des autres membres de leur famille ou chez des amis (67 % au niveau national). 23 % se rendent au restaurant universitaire, à la cafétéria du CROUS ou dans un autre point de vente du CROUS pour se restaurer (9 % au niveau national) et 22 % disent manger au café, dans un fast-food ou dans un restaurant traditionnel.

Les restaurants universitaires offrent 3854 places dont 2 600 sur le campus dijonnais. Entre 3 000 et 3 700 repas/jour sont servis à Montmuzard, entre 1 100 et 1 200 repas/jour à Mansart et 600 repas/jour à Maret (RU au centre ville de Dijon). Un million de repas est servi directement par an et 250 000 sont subventionnés. Le prix du ticket est 2,80 € pour un coût du repas de 5 €.

Les services sociaux, sans pouvoir fournir de chiffres, estiment que, malgré ces conditions tarifaires, de nombreux étudiants, surtout étrangers, ne mangent pas à leur faim tous les jours.

Dans les antennes délocalisées, le CROUS n'a pas d'offre directe. Un système de convention avec des établissements dépendant de l'Education nationale ou des entreprises privées est en place à Auxerre, Chalon et Mâcon. Le CROUS ne gère pas la restauration à Nevers.

Le Directeur du CROUS est sensible aux problèmes de restauration que connaissent ces sites. Il reconnaît que la mise en place d'une restauration à Nevers devra être envisagée ainsi que l'agrandissement de l'offre à Auxerre.

²⁷ Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 de l'observatoire de l'étudiant déjà citée.

2.2.3. L'accompagnement médical et social

Dans ces domaines, massification et étendue du territoire une fois de plus accroissent et diversifient les demandes. Eloignement familial et découverte d'un monde nouveau engendrent des situations de stress, d'isolement et de difficultés financières en forte augmentation.

En Bourgogne, les étudiants se sentent parfois seuls pour organiser leur vie étudiante. Ils sont nombreux à se plaindre de l'isolement, du manque de relations entre les étudiants des différentes filières.

Dans le cadre de l'enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne, près de la moitié des étudiants interrogés déclarent être parfois ou fatigués, ou angoissés, ou stressés, ou déprimés. 19 % (16 % des étudiants français) des étudiants prennent des stimulants en période d'examens.

Selon les résultats régionaux de l'enquête 2005-2006 réalisée par La Mutuelle Des Etudiants et l'IFOP²⁸, l'académie de Dijon est caractérisée par un taux de tentatives de suicide (7,9 %) significativement plus élevé que la moyenne (5,1 %). Comment expliquer cette particularité ? L'enquête soulève le fait que l'échantillon observé dans le cas des tentatives de suicide concerne 189 étudiants interrogés pour seulement 15 étudiants ayant fait une tentative de suicide.

2.2.2.1. L'offre médicale

L'équipe médicale de l'Université de Bourgogne se tient à la disposition des étudiants pour donner conseils et informations ayant trait à leur santé. Les étudiants peuvent par ailleurs bénéficier de consultations spécialisées gratuites : médico-psychologique, vénérologie, gynécologique, informations sur la sexualité, contraception (hommes et femmes), I.V.G., dépistage SIDA (anonyme et gratuit, entretien préalable), information nutrition, aide au sevrage tabagique, orientation vers une consultation extérieure.

Le service assure par ailleurs :

- la réalisation des vaccinations : antidiptérique / antipoliomyélique / antitétanique / anticoquelucheuse / anti-hépatite B (ne concerne que les étudiants en Médecine et Pharmacie) -
- la distribution de brochures informatives sur les problèmes de santé
- des campagnes de prévention
- l'organisation de séances de Formation aux Premiers Secours.

Un décret d'application de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique²⁹ est en préparation, qui supprimerait la visite médicale obligatoire pour les étudiants en première année de faculté. Le caractère essentiel de la médecine préventive semble cependant évident et la suppression de cette visite, qui concerne chaque année environ 8 000 étudiants de l'Université de Bourgogne, paraît contre-indiquée. Cependant, l'inscription internet fait qu'un nombre croissant d'étudiants évite la visite médicale.

Il semble que les étudiants bourguignons connaissent mal les services proposés par la médecine préventive : une meilleure information est à mettre en place.

²⁸ 189 étudiants de la région Bourgogne ont répondu à l'enquête soit 2% de l'échantillon total (9228 étudiants) l'âge moyen de ces étudiants est 22,4 ans, soit un peu plus que l'âge moyen dans l'ensemble de l'Académie.

²⁹ Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui modifie l'article L831-1 du Code de l'éducation.

71 % des étudiants³⁰ ont déjà eu recours à la médecine préventive pour la visite médicale, 17 % pour une ou plusieurs consultation(s). 19 % n'ont jamais eu recours à la médecine préventive et plus de 7 % ne la connaissent pas.

Environ 4 % des étudiants suivant un parcours universitaire à Dijon présentent un handicap ou une maladie chronique. Le souhait de l'UB est que 200 étudiants handicapés puissent intégrer l'une de ses facultés. Aussi, le taux d'accessibilité des locaux pour handicapés constitue un second objectif opérationnel, difficilement comparable avec l'enquête, on peut néanmoins noter que 100 % des locaux doivent être accessibles aux handicapés et que le but n'est pas encore atteint puisqu'il est seulement de 50 %.

La politique de l'Université auprès des handicapés est à noter : mise aux normes de tous les locaux, pôle handisport à l'UFR STAPS, accompagnement des personnes non-voyantes, etc. Le public étudiant présentant un handicap lourd est important (1 étudiant sur 15 à l'Université de Bourgogne).

Un des objectifs stratégiques de l'Université de Bourgogne est de « développer la prévention dans le domaine de la santé » avec pour objectif opérationnel de « mener une action significative en matière de politique de santé » dont deux indicateurs ressortent. D'une part, le pourcentage de visites médicales avoisine les 71 %, selon l'enquête CVE 2007-2008, et l'objectif pour 2011 correspond à 96 % d'étudiants.

D'autre part, le montant des ressources consacrées au SMPUPS est d'environ 326 000 € en 2007 et doit être de 400 000 € en 2011.

La situation du point de vue de la santé reste stable selon un médecin de la Médecine Préventive de l'Université de Bourgogne³¹. Cependant, il n'existe pas de statistiques car le service de Médecine Préventive ne dispose pas du logiciel qui permettrait de répertorier ces données. La visite médicale obligatoire donne énormément d'informations sur le vécu médical de l'étudiant mais également sur sa situation financière.

Le service dispose également d'informations sur les étudiants en grande souffrance, en tous cas pour ceux qui viennent consulter. Il n'existe pas toutefois de relations entre les assistantes sociales et le service de Médecine Préventive.

Pour les représentants de ce service, une véritable politique de santé pour l'université de Bourgogne est à mettre en place. Les étudiants doivent être sensibilisés aux problématiques santé comme à celles liées à l'alimentation. Une vraie politique d'information sur le campus dijonnais et sur les sites délocalisés serait un plus. Il y a aussi le problème des étudiants étrangers qui n'ont pas les moyens de vivre de façon convenable l'année entière.

Une expérience lyonnaise sur les actions de prévention est menée par le Centre National de Documentation des Toxicomanies (CNDT)³², rebaptisé récemment Centre Jean Bergeret.

Le centre anime des actions directes d'information et d'écoute : trois « Point Ecoute » proposent sur l'agglomération (à Lyon, Rillieux-la-Pape et Saint-Priest) un accompagnement psychologique aux jeunes et à leurs familles, celui de Lyon étant réservé aux parents préoccupés par la conduite à risques d'un jeune. Ces centres sont avant tout là pour écouter et prévenir les

³⁰ Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 de l'observatoire de l'étudiant déjà citée

³¹ Eléments issus de l'audition d'un médecin travaillant au sein de la Médecine Préventive de l'université de Bourgogne.

³² Créé en 1975 au sein de l'université Lyon 2, sa mission est de sensibiliser et d'informer les jeunes, les parents et les professionnels sur les effets des substances psycho-actives (alcool, tabac, drogue), sur les conduites à risques et les troubles alimentaires. Rattaché à l'Espace Régional de Santé Publique, le Centre Jean Bergeret est financé par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Conseil régional. L'équipe est composée de 19 salariés (12 ETP) et de 60 vacataires.

situations de mal-être ressenties par les étudiants qui peuvent, si elles ne sont pas prises en charge à temps, faire basculer l'individu dans des comportements à risques.

150 familles sont ainsi suivies chaque année au moyen de 500 consultations. Ces accompagnements débouchent à 40 % sur des thérapies familiales.

Par ailleurs, le Centre organise chaque année en partenariat avec l'École des Parents et des Educateurs des ateliers d'échanges sur 5 thèmes éducatifs. Des groupes de soutien sont ouverts aux parents de toxicomanes, aux parents de jeunes filles boulimiques et anorexiques et à ceux qui souffrent de la perte d'un enfant par suicide.

2.2.2.2. L'offre sociale

Le service social du CROUS dispose de quatre assistantes sociales pour plus de 4 000 étudiants et n'assure des permanences que sur rendez-vous. Les sites délocalisés n'ont pas de personnel dédié.

En nombre notoirement insuffisant, elles ne peuvent donc que répondre aux demandes d'urgence et en aucun cas assurer un suivi ou un repérage des étudiants en difficultés.

Au-delà des bourses, elles ne peuvent qu'attribuer l'Allocation Unique d'Aide d'Urgence pour un montant de 150 € au maximum. Cette aide, abondée à parité par le CROUS et le Conseil régional, ne peut être allouée qu'une fois. Les difficultés à long terme ne sont pas prises en charge.

2.2.4. Les transports

Peu d'étudiants des communes rurales et isolées de Bourgogne poursuivent des études post-bac par manque de commodités de transport provenant des coûts et de l'absence de cadencement sur de nombreuses dessertes.

La Bourgogne, coincée entre Lyon et Paris, a du mal à attirer des étudiants venus d'autres régions ou de secteurs proches de ces deux villes mieux desservies. Le manque de liaison avec la Nièvre et l'Est de la Saône-et-Loire rend la région Centre et Clermont-Ferrand plus attractives pour les bacheliers de ces territoires de Bourgogne.

Les transports urbains revêtent aussi une grande importance. Les correspondances entre SNCF et transports locaux répondent rarement aux besoins. L'intégration à la vie locale et sa dynamisation par la présence d'étudiants dépendent de liaisons fréquentes entre centres villes et lieux d'études qui en sont souvent éloignés. Ces dessertes sont insuffisantes voire inexistantes dans les villes de la région au dire des étudiants consultés.

A Dijon, si DIVIA a mis en place un tarif étudiant avec la carte d'abonnement « oxygène » qui permet de bénéficier d'une réduction de 25 % sur le tarif des bus, le manque de transports de nuit entre le campus et la ville de Dijon pose problème. L'absence de station Vélodi sur le campus ne fait que renforcer cette situation.

A Auxerre, il est difficile d'offrir un transport urbain souple. La fréquence et la desserte du réseau actuel ne sont pas satisfaisantes. Un travail est en cours également avec la gare dans le cadre du cadencement Paris – Auxerre.

A Sens, il existe un problème de liaison entre le centre ville et la gare notamment le dimanche. Concernant le cadencement Sens-Paris, il permettra peut-être aux étudiants de vivre chez leurs parents à Sens tout en étant étudiants à Paris.

| Moyen de transport | Pourcentage |
|-----------------------|-------------|
| Transports en commun | 36 |
| Marche à pied | 31 |
| Voiture (seul) | 19 |
| Voiture (covoiturage) | 8 |
| Vélo | 6 |

Enquête ODE – Moyens de transport des étudiants pour effectuer le trajet domicile-lieu d'étude

2.2.5. L'animation des campus et l'information

Les campus bourguignons vivent toute l'année au rythme des 130 associations étudiantes (de services, culturelles, sportives ou humanitaires) existantes.

Tout étudiant inscrit à l'UB peut trouver une activité physique dans une structure universitaire (SUAPS) ou dans le cadre associatif (CRSU, DUC, Associations étudiants universitaires).

Les clubs étudiants constituent un espace privilégié de rencontres, d'échanges et de détente. L'implication et les efforts de bénévoles, amateurs ou professionnels, et l'existence de lieux de création et de diffusion (Théâtre Mansart, Athéneum, Cité Beaune, Cité musique, l'Autre Hémisphère...) permettent aux étudiants de connaître une vie culturelle universitaire riche et dense.

2.2.2.3. La culture, enjeu d'attractivité

La culture est un enjeu indéniable d'attractivité pour l'enseignement supérieur régional. La carte culture étudiante qui permet de bénéficier de réduction pour les animations culturelles est appréciée des étudiants mais ceux des antennes délocalisées souhaiteraient pouvoir en bénéficier.

25 % des étudiants³³ possèdent la carte culture. 56 % ne voient pas l'utilité de la posséder et 19 % ne savent pas comment se la procurer. Parmi les 25 % qui la possèdent, 58 % s'en servent parfois, 27 % souvent et 14 % jamais. 54 % de ceux qui possèdent cette carte disent fréquenter nettement plus souvent les structures culturelles.

Peu d'étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon s'intéressent aux activités sportives et culturelles. La Bourgogne doit valoriser ses atouts. C'est l'une des seules régions à disposer d'un service culturel universitaire : l'Athéneum, qui au cœur du campus est un espace de création et de recherche, de diffusion, de débat, d'expérimentation et de sensibilisation à l'art et à la culture.³⁴

L'Athéneum est le premier centre culturel créé en France. Il a fêté ses 25 ans cette année. « L'Athéneum, rappelle Béatrice HANIN, directrice, a pour mission première d'articuler sa programmation avec la recherche, de proposer des rencontres entre les étudiants et les artistes,

³³ Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon 2007-2008 de l'observatoire de l'étudiant déjà citée.

³⁴ <http://atheneum.u-bourgogne.fr/>

d'offrir un lieu aux associations culturelles étudiants du campus universitaire de Dijon tout en étant ouvert à tous les publics ».

Ce centre culturel est un service général de l'Université de Bourgogne, situé au cœur du Campus de Dijon. Spectacles de danse, de théâtre, expositions, concerts, colloques, cinéma, forums de culture scientifique... plus d'une centaine de manifestations par an rythment chaque saison de septembre à juin.

Le Théâtre Mansart, situé sur le site universitaire du même nom, à proximité d'une résidence et d'un restaurant universitaire, connaît une activité florissante. Composé d'une salle de spectacle et de deux salles de répétition, il ne lui manque que l'extension prévue pour voir s'affirmer et s'épanouir sa vocation : le pôle culturel du CROUS de Dijon.

Ces expériences valorisantes sont trop peu connues des Bourguignons, mais aussi des étudiants d'autres régions.

| | |
|--|-------|
| Fréquentation d'un lieu culturel, dont : | 8,5 % |
| - l'Athéneum | 56 % |
| - le service culturel du CROUS | 38 % |
| - l'Experimentarium | 6 % |

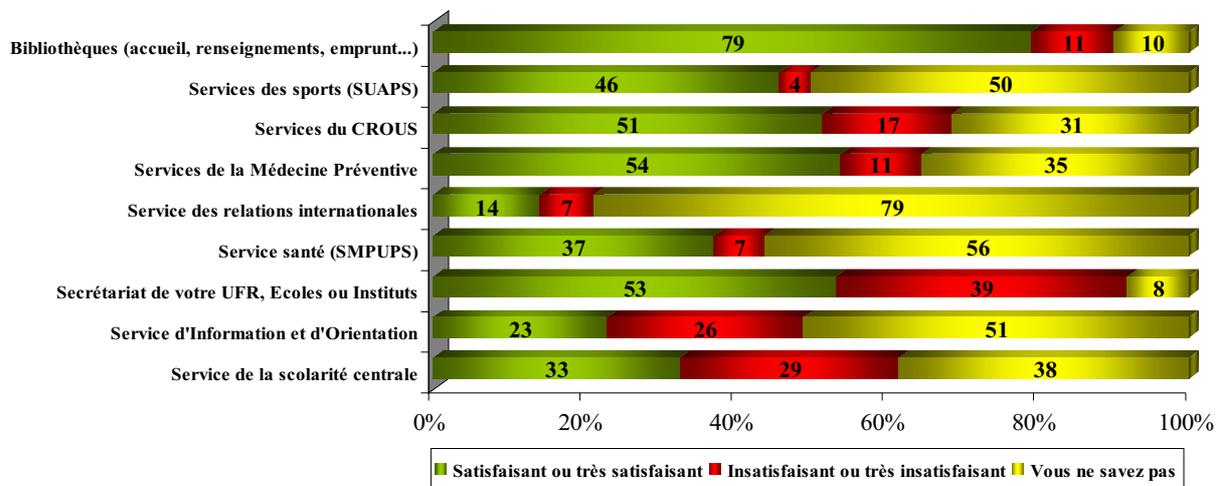
49 % des étudiantes ne pratiquent aucune activité sportive contre 37 % des hommes. Cependant, l'excuse de penser que les étudiants ne connaissent pas le SUAPS est une erreur car en effet 80 % des étudiants en ont connaissance.

2.2.2.4. L'information

L'information accessible à tous au travers des médias consultés par la population jeune répond à deux impératifs :

- permettre aux étudiants d'ores et déjà installés de bénéficier des aides et services mis à leur disposition et de participer aux activités des sites universitaires, des villes d'accueil.
- faire connaître aux nouveaux bacheliers les avantages, filières de formation et qualité de vie offerts par l'université et les grandes écoles de la région.

Or, le déficit d'information tant vers l'extérieur de la région que vers les étudiants bourguignons est très marqué : selon l'enquête menée par l'ODE, 79 % des étudiants ne connaissent pas le Service des Relations Internationales, 56 % ne connaissent pas le Service de Santé, 51 % n'ont jamais entendu parler du Service d'Information et d'Orientation et 50 % n'ont pas connaissance du Service des Sports.



On peut enfin voir que respectivement 31 % et 30 % des étudiants ne connaissent pas les Journées Portes Ouvertes et le tutorat d'accompagnement et tout de même 23 % d'étudiants ne connaissent pas le tutorat tout au long de l'année.

A la question, « Connaissez-vous les aides mises en place par le Conseil régional de Bourgogne pour les étudiants ? »

Ils sont plus nombreux à connaître les aides à la mobilité internationale (22,7 %) que les aides pour le logement (11,3 %) ou le transport (17,6 %) qui arrivent pourtant en tête des difficultés qu'ils rencontrent. Se pose vraiment la question de l'information et surtout du format à utiliser pour que les lycéens aient connaissance des aides qui peuvent leur être offertes.

A la question, « Avez-vous connaissance des aides offertes par votre département ou par la ville choisie pour poursuivre vos études ? »

Ils sont 82,9 % à ne pas avoir connaissance des possibles aides de leur Conseil général. Pour ceux qui pensent connaître les aides de leur Conseil général, ils citent les aides du CROUS ou de la CAF.

Les étudiants ne connaissent pas ou peu les aides proposées par le Conseil régional ou par le Conseil général. A Auxerre, certains étudiants ont pu recevoir à leur arrivée un guide de la ville avec les infos pratiques mais ils avouent l'avoir peu consulté. Les étudiants de Sens reconnaissent ne pas connaître les offres de la Ville et doutent d'ailleurs qu'il puisse exister des offres qui les concernent.

Ils ne lisent pas de façon régulière la presse régionale et estiment qu'il serait plus simple d'avoir un portail internet avec des informations régionales et par villes.

2.2.6. L'action du Conseil régional

Au-delà de son apport financier à la rénovation des logements du CROUS, à la construction de la maison d'accueil pour les chercheurs, etc, et conscient de la nécessité de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur bourguignon en améliorant les conditions de vie étudiante, le Conseil régional a déjà mis en place un certain nombre d'aides :

- **Le « Coup d'pouce logement »** : avance remboursable des frais de caution d'un montant maximum de 700 € pour une personne seule et de 1 000 € pour un couple ou deux colocataires ;
- **L'abonnement Bourgogne Campus** : l'abonnement assure 50 % de réduction sur les trajets domicile-école (deux fois par semaine) pour les TER ;
- **La Bourse de mobilité internationale** : aide pour financer les périodes de formation et de stage à l'étranger, prévues dans les cursus de formation comme le programme Erasmus, s'élevant à 75 euros par semaine, soit 300 euros par mois.

Quatre dispositifs d'aides, qui viennent s'ajouter aux aides précédemment développées, ont été votés par la Région pour le budget 2008 en faveur de la qualité de la vie étudiante :

1) L'accueil – accompagnement

Ce dispositif comprenant des bourses au mérite, des bourses de stage en entreprise, en association, en collectivité ou en établissement public, ainsi qu'un soutien à l'apprentissage des langues.

Il faut abonder le centre de langues afin de participer aux abonnements étudiants. L'attribution de bourses d'aide au stage d'un montant de 500 € sera prévue pour les étudiants en licence professionnelle s'ils effectuent un stage dans une entreprise située en Bourgogne. Enfin, une bourse de 1 500 euros est attribuée aux trois premiers étudiants reçus au concours d'entrée des écoles regroupées au sein du *Polytechnicum* (8 écoles).

2) La dynamique associative avec l'abondement des Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Les actions et projets des associations étudiantes doivent être soutenus. L'utilisation des fonds attribués fera l'objet d'une évaluation. Ces fonds sont gérés par le FSDIE et non par le Conseil régional de Bourgogne.

3) Le soutien social grâce à l'abondement de l'Allocation Unique d'Aide d'Urgence du CROUS

Cette allocation vise à offrir une aide d'urgence -attribution unique de 150 euros par an- aux étudiants pour financer une visite médicale, l'achat de lunettes, une facture d'eau, d'électricité. La Région envisage de faire évoluer cette aide vers une forme qui répondrait à plus long terme aux difficultés des étudiants.

4) La création d'un portail unique d'information

Afin d'adapter l'information aux habitudes des nouvelles générations et faciliter l'accès à tout ce qui touche à la vie et aux études universitaires, le Conseil régional souhaite initier un portail unique. Ce portail permettra aux étudiants de trouver l'ensemble des informations au moment où ils en ont besoin. Il permettra également de toucher des bacheliers encore en recherche d'orientation, qu'ils soient Bourguignons ou pas.

2.2.7. Les ressources étudiantes

Les ressources étudiantes sont difficiles à évaluer pour la raison principale qu'une partie importante de celles-ci est constituée d'aides et de transferts privés ainsi que d'aides en nature. Ainsi, selon l'enquête OVE 2006, un peu plus de quatre étudiants sur dix résident chez leurs parents ou dans un logement appartenant à leur parentèle et, parmi ceux qui sont locataires, quatre sur dix ont leur loyer payé en partie ou en totalité par leurs parents.

Cette aide familiale concerne aussi beaucoup d'autres postes de dépenses : les frais de transports, de téléphone, les factures EDF etc... Il faut donc garder à l'esprit que les ressources monétaires des étudiants ne constituent qu'une partie du budget d'entretien de leurs conditions de vie et qu'une autre partie, très variable selon les catégories observées, n'est pas comptabilisée.

Les ressources directes monétaires se décomposent en trois postes principaux : les rémunérations tirées du travail (39 %), les aides familiales monétaires (34 %), les aides de la collectivité comme les bourses et aides au logement (27 %).

La mesure de la pauvreté en milieu étudiant ne peut être réalisée avec les outils utilisés pour les ménages ordinaires. C'est pourquoi l'OVE utilise d'autres critères, en premier lieu le fait d'avoir adressé ou non une demande d'aide exceptionnelle aux services sociaux. Il s'agit d'un indicateur grossier mais qui apporte une approximation raisonnable, étant donné que s'il est vrai qu'une frange des étudiants en grande difficulté économique est probablement trop aux marges de l'institution pour solliciter les services sociaux, on sait aussi que tous les demandeurs d'aide exceptionnelle ne sont pas, objectivement, en grave difficulté financière, même ponctuelle (c'est le cas de la plupart, non la totalité).

En 2006, les étudiants en grande pauvreté sont estimés à 20 000 (25 000 en 2003).

2.2.2.5. *L'allocation unique d'aide d'urgence (AUAU)*

Elle est destinée à apporter une aide financière ponctuelle d'un montant de 150 euros au maximum à des étudiants en difficulté momentanée (après étude de leur cas par les assistantes sociales du CROUS et examen anonyme en commission). Elle présente essentiellement un caractère d'aide sociale, de soutien occasionnel et ne peut constituer une aide permanente, ni se substituer à une bourse.

2.2.2.6. *La création du Revenu minimum étudiant (RME), une alternative*

On constate qu'une part importante des étudiants salariés ne valide pas leur année universitaire. L'échec scolaire des étudiants salariés peut en effet être en grande partie expliqué par leur activité professionnelle. On en revient aussi à l'origine sociale : ce sont souvent les étudiants issus des milieux modestes qui doivent travailler tout au long de l'année et qui connaissent donc l'échec le plus important.

Dispositif d'aide financière, le RME, créé à Chênôve en 1989 et adopté par une vingtaine de communes en France, est destiné aux étudiants des familles aux ressources modestes.

Sa principale innovation est de partir de la réalité des besoins du jeune qui poursuit des études supérieures.

Il comporte ainsi un examen forfaitaire de ses dépenses (liées notamment à son lieu d'études) et une analyse de l'ensemble de ses ressources. La différence détermine le montant versé par la collectivité sur la base d'un barème.

Le dispositif ne sanctionne pas une erreur de parcours. Ainsi, la Ville a décidé de maintenir un droit à l'allocation RME en cas de redoublement ou de réorientation.

La Municipalité voit dans le RME une preuve de son investissement dans l'avenir des jeunes issus de familles aux ressources modestes et participe ainsi à leur volonté d'acquérir une formation supérieure. Le travail, l'effort sont ainsi encouragés en même temps que sont réaffirmées les valeurs républicaines de solidarité et de mérite.

L'exemplarité qui en découle dans les quartiers participe pleinement à l'émergence de références positives qui y font trop souvent défaut.

Selon la Municipalité, le RME constituerait un levier très important pour favoriser l'intégration d'une jeunesse volontaire et courageuse à laquelle manque parfois l'expression concrète de l'écoute et de la solidarité.

La commune a décidé d'investir pour préparer l'avenir et agir concrètement en faveur de sa population étudiante. La Ville contribue à faciliter l'accès à la connaissance, en consacrant dès 1989, 1 % de son budget de fonctionnement à la mise en place de cette allocation de solidarité.

Le dispositif s'est constamment adapté aux besoins des étudiants par :

- la mise en place du « chèque lire » (35 euros) versé à tout étudiant de moins de 26 ans résidant à Chenôve depuis au moins 1 an quel que soit le niveau de participation des parents et de l'aide de l'Etat,
- la revalorisation constante du plafond de l'allocation,
- la création d'un RME pour les études suivies à l'étranger,
- une aide financière spécifique pour les stages obligatoires,
- la prise en compte des frais d'inscription pour certains cursus.

Le RME est défini par le montant moyen des dépenses mensuelles auxquelles doit faire face tout étudiant. Il a été établi statistiquement et forfaitairement à partir du lieu d'études, des frais de scolarité, de logement.

A partir de ce budget, l'allocation municipale est calculée en déduisant la participation financière de l'Etat (bourses, aides au logement) et l'aide des parents (salaire, allocations familiales, pensions...) estimée au moyen d'un quotient familial.

Le candidat au bénéfice de l'allocation doit répondre à 2 conditions :

- être étudiant de l'enseignement supérieur,
- être âgé de moins de 26 ans.

Les niveaux de RME varient selon le lieu d'études :

- 420 € à Dijon,
- 570 € en Bourgogne,
- 660 € hors Bourgogne,
- 760 € à l'étranger.

Le paiement s'effectue en trois fois par virement.

2.3. LES OUTILS D'ORIENTATION ET D'INSERTION

La situation des diplômés des écoles, des IUT et des IUP est plus favorable en ce qui concerne l'orientation et l'insertion (liens à l'entreprise plus développés, existence de réseaux d'anciens).

Il reste des progrès à accomplir en direction des titulaires de licences et masters professionnels. Le lien à l'économie est beaucoup plus dilué pour le plus grand nombre des étudiants des UFR à l'exception des étudiants en médecine et en droit.

2.3.1. L'observatoire de la vie étudiante et le SUIO (Service universitaire d'information et d'orientation)

L'Observatoire De l'Etudiant (ODE) a pour mission la réalisation d'études statistiques portant essentiellement sur :

- l'orientation et la réussite des étudiants à l'UB (chances de réussite aux diplômes, profil des étudiants diplômés...);
- le devenir et l'insertion professionnelle des étudiants (stratégie de formation, choix des carrières, insertion professionnelle...);
- les conditions de vie et d'études des étudiants (moyens financiers et matériels, infrastructures de l'UB, aspects sociaux...).

La Cellule Statistique a pour mission :

- la réalisation d'études statistiques portant sur la gestion de l'établissement (effectifs étudiants, activité de recherche, ressources humaines, budget et finances, patrimoine...)
- la diffusion des outils d'aide au pilotage (tableau de bord, suivi des objectifs du contrat d'établissement, bilan social...).

Le SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation) est au service des étudiants pour :

- les aider dans leur choix d'une filière de formation à leur entrée à l'université,
- les informer et les conseiller en vue d'une poursuite d'études ou d'une réorientation,
- les aider à la construction de leur projet personnel et professionnel,
- les préparer à leur insertion professionnelle.

2.3.2. La nouvelle plateforme d'insertion professionnelle de l'UB

En 2007, a été créée une plateforme insertion professionnelle disposant de deux postes d'ingénieurs dans le but de développer des actions d'insertion. Sa mission est de coordonner et développer les liens entre formation et emploi.

Avec les responsables de formation et des services internes (SUIO, ODE, scolarité, Service universitaire de formation continue de Bourgogne (SUFJOB)...), et avec l'ensemble des partenaires extérieurs (milieux professionnels, structures d'accès à l'emploi, structures d'études de la relation emploi/formation...), elle :

- développe et coordonne des activités pour permettre aux étudiants de construire un projet professionnel et valoriser leur parcours. Dans le cadre de son bureau d'aide à l'insertion, elle propose des ateliers ou des conseils individualisés permettant de définir les connaissances et compétences en regard des attentes des milieux professionnels, rédiger un CV, préparer un entretien d'embauche...

Elle met aussi l'essentiel de ces informations à disposition des étudiants à travers la 1^{ère} édition de l'UB Mémos : « l'UB Mémos : Conseils Pratiques Stage-Emploi » qui fournit les conseils fondamentaux pour l'insertion professionnelle ;

- permet de connaître le marché de l'emploi actuel et futur (par exemple au travers de forums thématiques sur des secteurs, des fonctions ...);

- valorise les formations de l'UB, les compétences et connaissances développées, auprès de l'ensemble des milieux professionnels;

- aide à trouver un stage ou un emploi, à partir de base de données qu'elle pilote.

Sur une durée de six mois, alors que la plateforme numérique de travail se mettait en place, plus de 1 300 offres de stages et d'emplois ont été reçues et traitées par la plateforme insertion professionnelle. Environ 12 % d'entre elles provenant d'entreprises bourguignonnes ont été traitées par un correspondant spécifique de l'Université.

La plateforme a organisé un forum recrutement appelé « InitiatiV'Emploi » sur le campus Montmuzard le 30 septembre 2008, sous la forme d'un « job dating ». 150 jeunes diplômés, tous issus de l'UB, sont venus rencontrer les 24 entreprises qui leur proposaient des offres d'emploi et des contrats de professionnalisation.

L'UB envisage d'ores et déjà de renouveler cette initiative début 2009.

Les étudiants peuvent également bénéficier de stages d'aide à la recherche d'emploi, participer à des forums des métiers, ou encore travailler à leur « projet professionnel étudiant » dans un module proposé en licence et dans les IUT.

Toujours en 2007, l'Université de Bourgogne a organisé l'information des chefs d'entreprises de la région sur l'offre de formation professionnelle. A la suite de cette rencontre est né le blog uB-entreprises, en partenariat avec le MEDEF et la CGPME.

La construction d'un annuaire des anciens est en chantier, utilisant le travail de l'ODE sur le suivi des diplômés, son objectif étant de créer des liens avec les anciens étudiants insérés dans la vie active.

2.4. ETUDES ET MONDE DE L'ENTREPRISE

L'attractivité passe aussi par les débouchés locaux.

Il est nécessaire, particulièrement pour les antennes délocalisées, de définir des niches attractives qui correspondent à des besoins locaux. L'attrait des formations vient souvent du taux de réussite en termes d'insertion professionnelle. Ainsi, l'attractivité des formations participe à l'attractivité d'une ville. Par exemple, les filières en alternance de l'IUT d'Auxerre, affichent un taux d'embauches de 70 % et celles de la Maison de l'Entreprise 100 % dans les 3 mois qui suivent la sortie des formations. Elles rencontrent toutes deux une forte demande.

La Ville d'Auxerre, toujours en exemple, va connaître à l'horizon 2015 une pénurie de Bac + 2. L'enjeu est donc de prouver que nos villes sont en capacité de bien accueillir les jeunes, de leur offrir une bonne qualité de vie et une perspective d'emploi.

Le monde de l'entreprise apparaît de plus en plus comme un facteur de réussite d'un cursus universitaire. De plus en plus d'étudiants bourguignons se tournent vers les formations professionnalisantes, qui doivent leur ouvrir le monde de l'entreprise par l'intermédiaire de stages.

Pour les entreprises, les stagiaires constituent un véritable vivier de ressources humaines pour l'avenir. Les temps de formation et d'adaptation sont réduits et les compétences du jeune diplômé ont déjà pu être évaluées.

Et si la formation ne doit pas, dans l'intérêt même de l'économie et des entreprises, se calquer sur des métiers trop précis, susceptibles d'évolutions rapides difficiles à anticiper, le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise ne peuvent plus être considérés de façon antagoniste.

2.4.1. Les stages étudiants

2.4.1.1. « Stage »: un terme, plusieurs définitions

Il existe plusieurs acceptions du terme « stage » ; les durées, les modalités et les buts sont différents selon les parcours de formation et l'âge des étudiants. Aujourd'hui, les stages sont des dispositifs de formation requis pour l'obtention d'un diplôme.

Il existe deux situations de stage :

- l'entreprise est demandeuse : l'entreprise sait alors auprès de quelle école faire sa demande ; en règle générale, c'est un étudiant en quatrième année d'école d'ingénieur qui est mobilisé sur la mission ;
- le stagiaire est demandeur parce qu'il a un stage obligatoire à faire dans son cursus. Souvent, il va se tourner vers l'entreprise où l'un de ses parents est salarié. Les grandes entreprises disposent de plus de facilité pour répondre à cette demande.

Il serait possible de proposer une troisième voie où la proximité primerait entre le lieu de formation et l'entreprise susceptible d'intéresser le stagiaire. Un véritable partenariat entre entreprise, Ecole et Université pourrait s'établir, par exemple à travers des démarches des Directions des ressources humaines auprès des Ecoles de leur secteur.

2.4.1.2. La recherche de stage

C'est l'encadrement de la recherche de stage qui décide certains étudiants à faire le choix d'une école par rapport à une autre qui n'offrirait pas ce type de prestations. Le stage est une première approche du monde du travail pour l'étudiant. Le stagiaire va découvrir un environnement de travail, une culture d'organisation.

Quand on connaît l'importance que peut avoir un stage dans le cursus d'un étudiant (validation d'un projet professionnel, première expérience, intégration à terme de l'entreprise) on comprend que la recherche d'un stage pertinent c'est-à-dire en adéquation avec les attentes professionnelles futures de l'étudiant, soit primordiale. Car la difficulté n'est pas seulement celle de trouver un stage, elle se situe encore davantage en termes de réponse aux besoins de l'étudiant. Certains étudiants choisissent un stage en dernier recours dans une entreprise qui ne correspond pas à leurs études et attentes. Il en résulte des situations de « rupture », le stagiaire ne finissant pas sa formation.

Cette situation n'est pas vraie pour tous ; les étudiants de l'IUT, qui doivent tous faire un stage de trois mois en première année, se heurtent à moins de difficultés pour trouver une entreprise d'accueil adéquate : le réseau des anciens étudiants fonctionne bien. Ce système de réseau des anciens ou des parents existe pour les étudiants d'écoles, mais pas à l'Université.

Le non respect fréquent de la loi sur l'égalité des chances votée en 2006³⁵ et son décret d'application de janvier 2008³⁶ rendant une gratification obligatoire pour les stages d'une durée

³⁵ Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

³⁶ Décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise.

supérieure à 3 mois est fréquent. Cette mesure juste peut être un frein notable pour trouver des stages dans ces formations.

Un autre obstacle à la mise en place de stages est l'image négative véhiculée sur le monde de l'entreprise depuis de nombreuses années, qui pousse les jeunes à se détourner des entreprises de proximité. Le secteur de la métallurgie en Saône-et-Loire a par exemple mauvaise presse depuis la fermeture de l'usine Schneider.

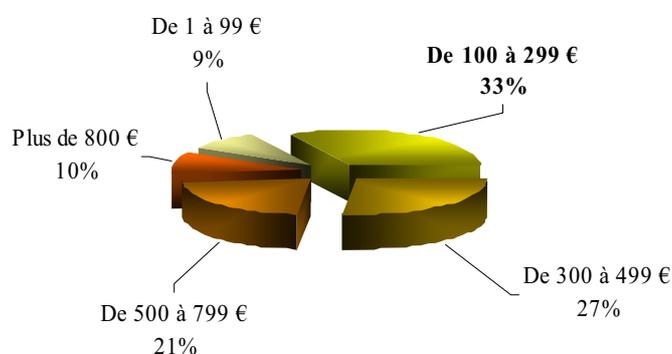
Les réticences ne viennent pas que des étudiants. 98 % des entreprises bourguignonnes sont des PME, qui ne savent pas pour certaines ce qu'un stagiaire peut leur apporter. Souvent des représentations erronées sont véhiculées au sein du monde de l'entreprise sur le stagiaire, en particulier dans les PME et TPE. Celles-ci peuvent pourtant en retirer des apports technologiques nouveaux et, dans certains cas, assurer la transmission de l'entreprise.

2.4.2. L'emploi étudiant

39 % des étudiants exercent une ou des activité(s) rémunérée(s) pour pouvoir vivre (payer leur alimentation, leurs transports, leur loyer...), 32 % le font pour pouvoir faire des achats de bien-être (vêtements, coiffeur...) et 16 % pour avoir des activités culturelles et sportives.

Ces emplois constituent pour les étudiants un premier contact avec le monde du travail.

Figure 1 : la répartition des rémunérations touchées par les étudiants



Les emplois étudiants tout au long de l'année, afin de financer les études, représentent environ 15 % de la population étudiante bourguignonne, soit environ 3 500 jeunes. Ces étudiants sont « visibles » car déclarés comme salariés lors de leur inscription à la faculté, mais un grand nombre d'étudiants ayant un emploi ne sont pas connus de l'administration. Il est très difficile aujourd'hui de donner un chiffre réel de la proportion d'étudiants qui éprouvent la nécessité de travailler pour étudier.

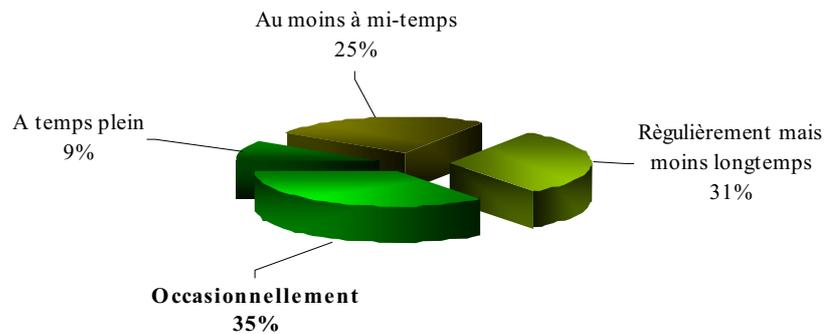
Le recours au personnel étudiant permet aux entreprises de la souplesse et de la flexibilité. Les étudiants font souvent preuve d'une forte capacité d'adaptation.

Les emplois³⁷ occupés par les étudiants sont le plus souvent des tâches d'exécution, requérant peu de qualifications. Leur niveau de formation est peu pris en compte par rapport à l'emploi qu'ils occupent ; une progression dans les tâches qui leurs sont confiées est également rarement

³⁷ Réflexions issues du rapport sur le travail étudiant du Conseil économique et social (2007).

envisagée, y compris lorsque l'étudiant conserve son emploi dans l'entreprise pendant son cursus complet. Or, la prise en compte dans l'entreprise des compétences acquises à l'université présente un double intérêt : l'entreprise dispose d'une main-d'œuvre qualifiée pour des postes de niveau intermédiaire ; l'étudiant de son côté bénéficie d'une rémunération et d'un emploi plus enrichissant.

Figure 2 : Le temps accordé aux activités rémunérées concurrentes des études



Des secteurs confrontés à la pénurie de main-d'œuvre comme celui des hôtels-café-restaurants sont souvent choisis par les étudiants lorsqu'ils offrent des aménagements d'horaires.

A ce propos on peut évoquer les initiatives de certaines entreprises qui offrent des possibilités d'horaires modulables à ses salariés étudiants.

Cependant, il est souvent difficile pour une entreprise classique de proposer un tel temps de travail. Ainsi, la suppression des maîtres d'internat et des surveillants d'externat a posé de nombreux problèmes. Les étudiants trouvent très difficilement un emploi flexible qui soit en adéquation avec leurs heures de cours. Rappelons que la majorité des étudiants salariés échoue à son examen.

3. CONCLUSION

Ce travail a permis de mettre en lumière 3 axes majeurs à développer afin d'améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne :

❖ **L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ancrée dans le système local, mais ouverte sur le national et l'international**

L'enseignement supérieur et la recherche doivent s'appuyer sur les dynamiques locales à travers des actions comme la mise en place du Grand Campus ou celle des pôles de recherche ; au-delà, c'est en mutualisant leurs atouts avec, par exemple, la région limitrophe de Franche-Comté qu'ils pourront s'inscrire dans une complémentarité leur permettant ainsi de rivaliser avec les pôles universitaires voisins (Rhône-Alpes, Paris, Bas-Rhin). Enfin, l'attractivité de l'enseignement et de la recherche à l'internationale demeure un objectif nécessaire à poursuivre.

❖ **La qualité des conditions de vie des étudiants : le logement, la restauration, la santé et l'accueil social, les transports, la vie associative, culturelle et sportive, l'accueil, l'information, les ressources étudiantes**

Cet enjeu est central. C'est en améliorant les conditions de vie et d'accueil des étudiants et surtout en le faisant savoir que l'enseignement supérieur en Bourgogne parviendra à retenir les lycéens bourguignons et à attirer les lycéens d'autres régions.

❖ **Les relations étudiants/entreprise**

Les étudiants bourguignons qui travaillent tout au long de l'année afin de financer leurs études sont environ 15 %. Renforcer l'attractivité de la Bourgogne passera par la prise de conscience d'obligations particulières pour les employeurs d'étudiants salariés. Il est nécessaire d'intégrer la problématique de l'aménagement du temps des étudiants entre leur travail et leurs études afin que le travail salarié n'empiète pas négativement sur le temps des études. Il faut aussi travailler sur la connaissance réciproque des TPE/PME et de la population estudiantine.

Cette étude ne s'est pas penchée sur l'attractivité de l'enseignement supérieur en direction de deux publics bien particuliers, les personnes salariées en demande de formation et les personnes retraitées soucieuses de retrouver ou de découvrir les bancs de l'Université.... Il serait intéressant de s'y arrêter dans un prochain travail.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

Lois, décrets, circulaires et ordonnances

- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui modifie l'article L831-1 du Code de l'éducation.
- Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.
- Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse).
- Décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise.

Documents budgétaires et contractuels, schémas régionaux

- Schéma régional de développement économique, Conseil régional, 2005-2010.
- Schéma prévisionnel des formations, Conseil régional, 2005-2006-2007.
- Programme opérationnel du FEDER en Bourgogne sur la période 2007-2013.

AVIS ET COMMUNICATIONS DES CESR

Avis du CESR de Bourgogne

- BONNAVAUD Hervé, *Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne*, CESR de Bourgogne, 23 mars 2005.
- DORMAGEN Philippe, Gérard RIGER (rapporteurs), *L'aide aux choix professionnels*, CESR de Bourgogne, 25 septembre 2007.
- *Les jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Lorraine (Tome 1 et Tome 2)*, CESR de Lorraine, 25 septembre 2007.

Avis des autres CESR

- BERAIL, Laurent (rapporteur), *Le travail des étudiants*, CES, 27 et 28 novembre 2007.
- DUPORT, Jean-Pierre (rapporteur), *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre excellence et proximité*, CES, 26 et 27 février 2008.
- *Les jeunes de 16 à 25 ans : un atout pour la Lorraine (Tome 1 et Tome 2)*, CESR de Lorraine, 25 septembre 2007.
- III^{ème} Convention nationale des Conseils économiques et sociaux de France, *Les jeunes, c'est maintenant !*, Lyon, 6 février 2007.

RAPPORTS ET ETUDES

- ANCIAUX, Jean-Paul, *Le logement étudiant et les aides personnalisées*, Assemblée nationale, 2003.
- BEL, Maïten, Philippe CUNTIGH, Laure GAYRAUD, Georgie SIMON, *Systèmes régionaux d'enseignement supérieur et dynamiques de professionnalisation de l'offre*, Céreq, IDEP, CNRS.

- LEMISTRE, Philippe, *Objectif 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur versus déclassement des jeunes*, Céreq, Net. Doc, 39, Juin 2008.
- URBAN, Anaïs, *Enquête sur les conditions de vie et d'études (CVE) des étudiants de l'Université de Bourgogne de Dijon pour l'année universitaire 2007-2008*, Mémoire de stage, UFR Science économique et gestion, UB, Septembre 2008.
- *Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Ministère de l'Education nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, n° 1, novembre 2007.
- *Enquête sur les Conditions de vie des étudiants*, Observatoire de la vie étudiante, 2006.
- *La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)*, Inspection générale de l'administration et de l'Education nationale et de la recherche, Rapport n° 2007-079, Septembre 2007.

LIVRES

- Observatoire national de la vie étudiante, *20 questions sur la vie étudiante*, La Documentation française, 2007.

REVUES

- CALMAND, Julie et Pierre HALLIER, *Etre diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active*, Bref, Céreq, n° 253, juin 2008.
- DURU-BELLAT Marie, KIEFFER A., *La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité*, Population n°1, INED, 2000.
- FOURNIE, Dominique et Christophe GUITTON, *Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification*, Bref, Céreq, n° 252, mai 2008.
- GARCIA S., POUPEAU F., *La mesure de la démocratisation scolaire, notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques*, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 149, Septembre 2003.
- NOVI, Michel, *Les difficultés de la vie étudiante : effets d'intégration et effets d'origine*, N.T.S., n° 2-3, 1996/97, pp 17-28.
- SAUTORY, Olivia, *La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants*, Education et formation, n° 24, Avril 2007, pp 49-64.
- SELZ, Marion et Louis-André VALLET, *La démocratisation de l'enseignement et son paradoxe apparent*, Données sociales – La société française, Edition 2006, pp 1001-107.
- Insee Bourgogne - Enquêtes de recensement 2004-2006 - N° 137 - Janvier 2007.

SITES INTERNET

www.cr-bourgogne.fr

www.insee.fr

www.senat.fr

www.u-bourgogne.fr

www.u-bourgogne-formation.fr

www.u-bourgogne.fr/SIO

www.u-bourgogne.fr/ODE

www.ove-national.education.fr

Conseil régional de Bourgogne

Institut national de la statistique et des études économiques

Sénat

Université de Bourgogne

Université de Bourgogne

Université de Bourgogne

Observatoire de l'étudiant de l'UB

Observatoire national de la vie étudiante

ANNEXES

ENQUETE LYCEES

Lycée :

Terminale :

Date de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

1 Où avez-vous choisi de poursuivre vos études supérieures ?

En Bourgogne, précisez la ville :

En dehors de la Bourgogne, précisez la ville :

2 Qu'est-ce qui a motivé votre choix de la ville ?(plusieurs réponses possibles)

Oui Non

- Choix d'un métier futur
- Choix d'un cursus de formation
- Choix d'un établissement supérieur en particulier (en fonction de sa réputation et des débouchés offerts)
- Facilité d'accès :
(Précisez si possible : transports en commun, individuels ou covoiturage avec d'autres étudiants)
- Facilité pour se loger (logement universitaire, famille sur place...)
- Offre culturelle et sportive
- Attractivité et dynamisme de la ville choisie (débouchés en termes de stages, jobs étudiants et de métiers)

Autres :
.....

3 Quelles difficultés rencontrez-vous dans le choix et l'organisation de la poursuite de vos études ? (plusieurs réponses possibles)

Oui Non

- Difficultés pour obtenir des informations sur les formations existantes et leurs débouchés
- Difficultés pour obtenir des informations sur les métiers
- Difficultés pour trouver un logement
- Difficultés pour financer votre futur logement et votre vie étudiante
- Difficultés d'accès aux transports en commun
- Difficultés d'accès par route
- Difficultés pour financer votre mode de transport

Autres :
.....

4 Connaissez-vous les aides mises en place par le Conseil régional de Bourgogne pour les étudiants ?

➤ **Cochez le ou les dispositifs que vous connaissez :**

- Le « coup d'pouce logement »** : avance remboursable des frais de caution d'un montant maximum de 700 € pour une personne seule et de 1 000 € pour un couple ou deux colocataires
- L'abonnement Bourgogne Campus** : l'abonnement vous assure 50 % de réduction sur vos trajets domicile-école (deux fois par semaine)
- Bourse de mobilité internationale pour les étudiants de l'enseignement supérieur** : aide pour financer vos périodes de formation et de stage à l'étranger, prévues dans votre cursus de formation

5 Avez-vous connaissance des aides offertes par votre département ou par la ville choisie pour poursuivre vos études :

Oui

Si oui, précisez lesquelles :.....
.....
.....

Non

6 Pour vous, une ville étudiante doit offrir quels types de prestations :

- En matière de logement :

Logement universitaire

Aides pour le logement en parc privé

- En matière de restauration :

Restauration universitaire

Tarification étudiante

- En matière de transport :

Tarification étudiante

Réseau de transports en communs

- Dans le domaine culturel et les loisirs:

Tarification étudiante

Associations culturelles

Bibliothèques

Cinéma, théâtre

- Dans le domaine sportif :

Infrastructures sportives

Tarification étudiante

Associations sportives

- Facilité pour trouver :

Stages

Jobs étudiants Premier emploi

Informations sur formations

- Domaine de la santé

Informations Structure d'accueil et d'écoute

Autres :
.....